



# Budget Primitif 2019

## Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du jeudi 7 février 2019

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2019</b>	P.4
1. Répartition des prévisions par budget	P.5
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.6
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.7
<b>II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2019</b>	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2019 par politique	P.8
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2019	P.8
A. Développement économique	P.9
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.13
C. Tourisme	P.15
D. Habitat et logement	P.17
E. Transport et déplacements	P.20
F. Culture et équipements culturels	P.24
G. Equipements de loisirs et politique sportive	P.28
H. Insertion sociale et professionnelle	P.34
I. Cohésion sociale	P.35
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.37
K. Environnement	P.41
L. Aménagement et voirie	P.49
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.51
N. Administration générale et communication	P.53
O. Opérations financières	P.55
P. Incendie et Secours	P.57
<b>ANNEXES</b>	
1. Budget consolidé et retraité	P.58
2. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.59
3. à 14. Budget Primitif 2019 (mouvements budgétaires)	P.60
15. Eléments sur la Dette	P.72
16. Synthèse des ratios règlementaires	P.73
17. Evolution des charges de personnel	P.74
18. PPI document de travail	p.76

## Introduction

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEV 2019**  
ID : 022-200069409-20190207\_B\_01\_2019-DE

Le Budget Primitif 2019 s'inscrit dans un contexte, développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 20 décembre 2018.

Le contexte national est marqué par la contrainte sur l'évolution de la dépense locale et le projet de réforme fiscale. Les collectivités sont à nouveau appelées à contribuer à l'effort de réduction des dépenses publiques. La loi de programmation des finances publiques a fixé un objectif de réduction des dépenses locales de 13 milliards d'euros d'ici 2022.

La réforme fiscale se traduit à court terme par la mise en œuvre progressive de la suppression la taxe d'habitation pour 80% des contribuables jusqu'en 2020 et potentiellement par la suppression totale de la taxe d'habitation à partir de 2021 et son remplacement par de nouvelles ressources affectées aux collectivités.

Le contexte local est marqué par l'adoption du Projet de territoire qui oriente l'avenir du territoire et pose les bases d'une vision à long terme en matière de développement du territoire et de services rendus aux habitants de l'Agglomération.

Le projet de territoire se décline en 4 orientations majeures qui trouvent leur traduction concrète dans les projets inscrits au budget primitif 2019.

Les principales évolutions ou nouveaux projets pris en compte dans le budget 2019 sont les suivants :

- L'harmonisation des compétences eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales et défense incendie au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et la création de trois régies à autonomie financière induisant la création d'un budget annexe dédié au SPANC à compter de 2019,
- En matière de transports, l'adoption prévue en avril 2019 du nouveau Plan de déplacement Urbain, la mise en service de la seconde tranche de TEO en septembre et l'installation de Baie d'Armor Transports dans le nouveau dépôt des bus,
- L'ouverture de la salle couverte d'athlétisme,
- L'extension du réseau des médiathèques passant de 17 à 23 bibliothèques,
- La mutualisation des services commande publique et prévention des risques,
- La création du service commun ALSH,
- L'adoption prévue mi-2019 du Plan Climat Air Energie Territorial,
- La réflexion sur le Contrat local de santé,
- L'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

# I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE

Le projet de budget pour l'exercice 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de 293 516 600 €.

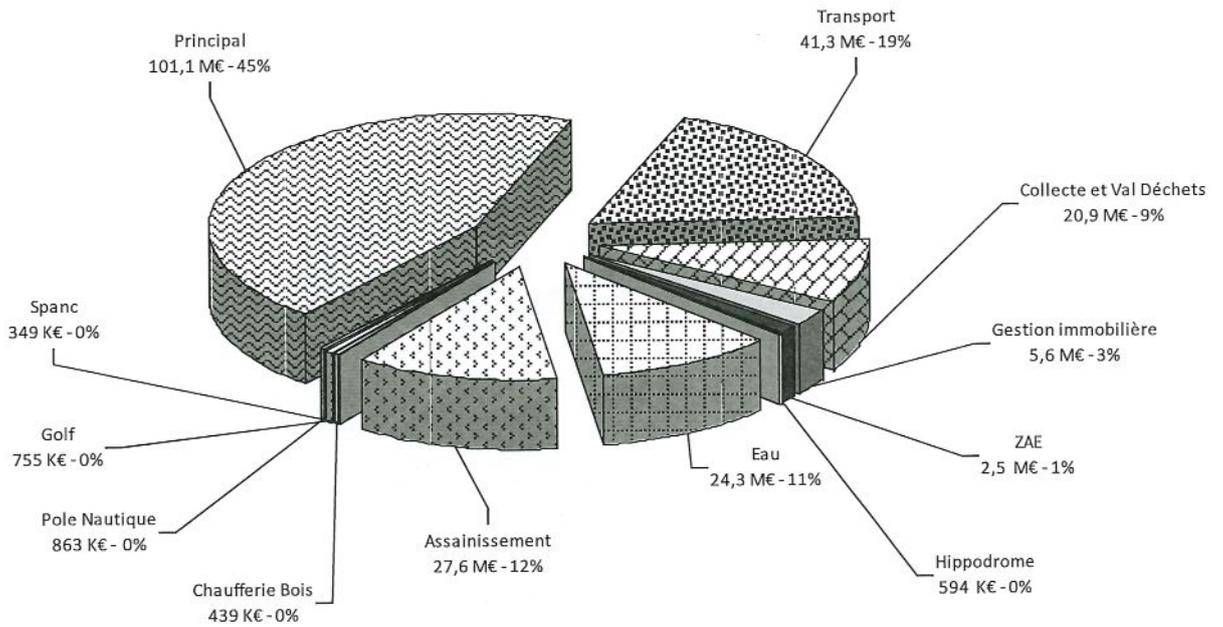
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau de l'Assainissement et du SPANC et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	73 704 000	10 618 000	84 322 000	83 383 000	939 000	84 322 000
	I.	32 029 000	939 000	32 968 000	22 350 000	10 618 000	32 968 000
	Total	105 733 000	11 557 000	117 290 000	105 733 000	11 557 000	117 290 000
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
TRANSPORT	F.	21 844 000	4 114 000	25 958 000	22 085 000	3 873 000	25 958 000
	I.	19 477 000	3 873 000	23 350 000	19 236 000	4 114 000	23 350 000
	Total	41 321 000	7 987 000	49 308 000	41 321 000	7 987 000	49 308 000
DECHETS MENAGERS	F.	18 991 000	980 000	19 971 000	19 960 000	11 000	19 971 000
	I.	1 876 000	11 000	1 887 000	907 000	980 000	1 887 000
	Total	20 867 000	991 000	21 858 000	20 867 000	991 000	21 858 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	864 000	521 000	1 385 000	1 251 000	134 000	1 385 000
	I.	5 721 000	134 000	5 855 000	5 334 000	521 000	5 855 000
	Total	6 585 000	655 000	7 240 000	6 585 000	655 000	7 240 000
HIPPODROME	F.	218 000	231 000	449 000	365 000	84 000	449 000
	I.	376 000	84 000	460 000	229 000	231 000	460 000
	Total	594 000	315 000	909 000	594 000	315 000	909 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	335 000	121 000	456 000	415 000	41 000	456 000
	I.	104 000	41 000	145 000	24 000	121 000	145 000
	Total	439 000	162 000	601 000	439 000	162 000	601 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	2 345 000	7 375 000	9 720 000	1 602 000	8 118 000	9 720 000
	I.	175 000	8 118 000	8 293 000	918 000	7 375 000	8 293 000
	Total	2 520 000	15 493 000	18 013 000	2 520 000	15 493 000	18 013 000
EAU	F.	9 697 000	7 906 000	17 603 000	16 251 000	1 352 000	17 603 000
	I.	16 389 000	1 672 000	18 061 000	9 835 000	8 226 000	18 061 000
	Total	26 086 000	9 578 000	35 664 000	26 086 000	9 578 000	35 664 000
ASSAINISSEMENT	F.	9 027 000	9 639 000	18 666 000	16 727 000	1 939 000	18 666 000
	I.	19 423 000	2 236 000	21 659 000	11 723 000	9 936 000	21 659 000
	Total	28 450 000	11 875 000	40 325 000	28 450 000	11 875 000	40 325 000
SPANC	F.	340 900	8 100	349 000	349 000	0	349 000
	I.	8 600	0	8 600	500	8 100	8 600
	Total	349 500	8 100	357 600	349 500	8 100	357 600
GOLF	F.	655 000	105 000	760 000	755 000	5 000	760 000
	I.	100 000	5 000	105 000	0	105 000	105 000
	Total	755 000	110 000	865 000	755 000	110 000	865 000
POLE NAUTIQUE	F.	606 000	120 000	726 000	623 000	103 000	726 000
	I.	257 000	103 000	360 000	240 000	120 000	360 000
	Total	863 000	223 000	1 086 000	863 000	223 000	1 086 000
BUDGET GLOBAL	F.	138 626 900	41 738 100	180 365 000	163 766 000	16 599 000	180 365 000
	I.	95 935 600	17 216 000	113 151 600	70 796 500	42 355 100	113 151 600
	Total	234 562 500	58 954 100	293 516 600	234 562 500	58 954 100	293 516 600

Le **budget agrégé 2019** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établit à 226 308 900 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles (voir tableau en annexe 1).

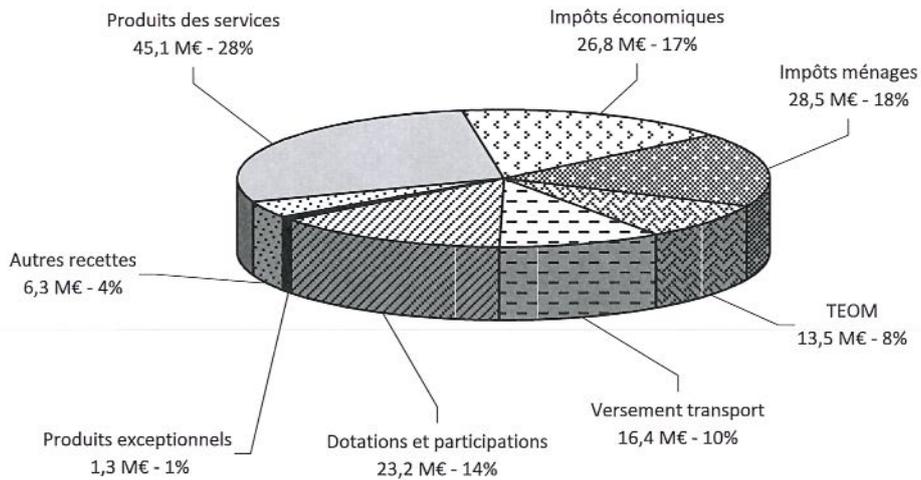
# I. Répartition des prévisions par budget

## Répartition par budget : 226,3 M€ (Fonctionnement et investissement) En volume (M€) et en pourcentage du budget

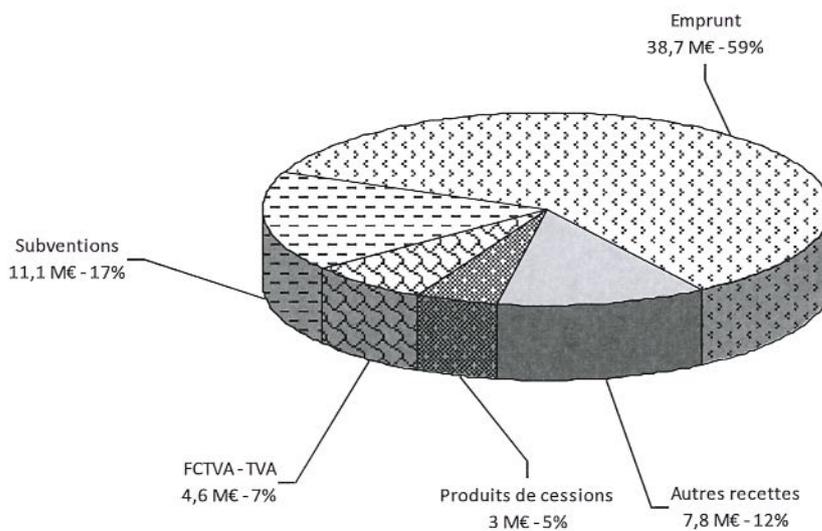


## 2. Répartition des recettes réelles consolidées par nature 226,3 M€

### Recettes réelles de fonctionnement par nature : 161,1 M€



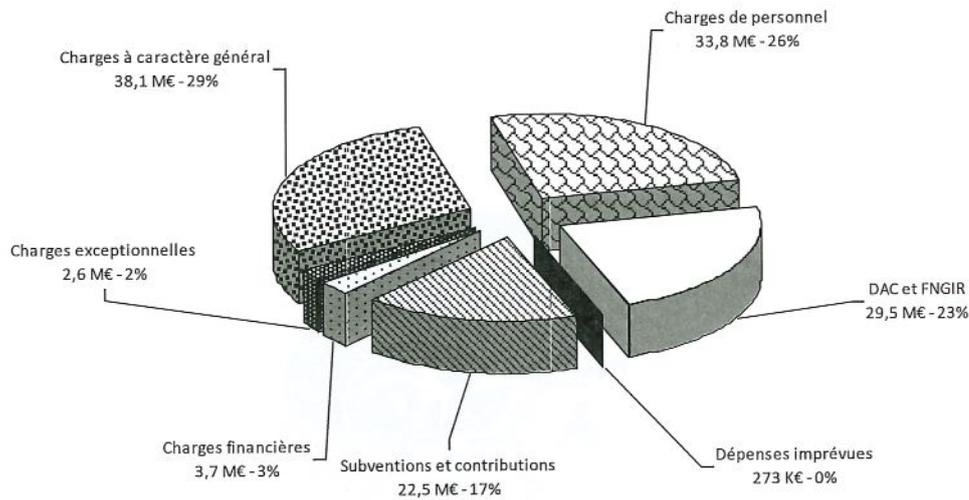
### Recettes réelles d'investissement par nature : 65,2 M€



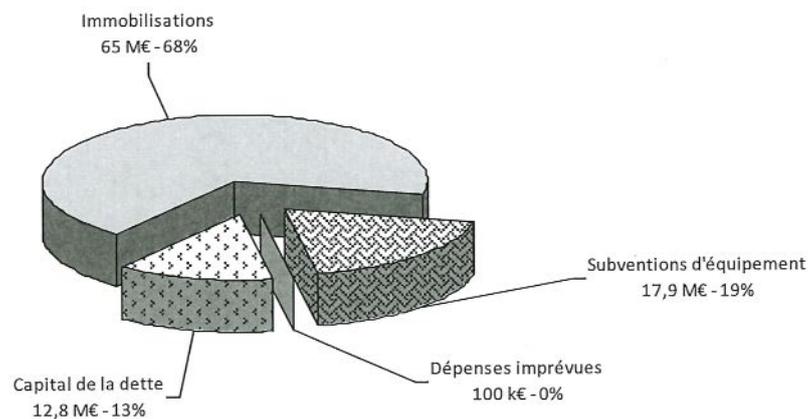
### 3. Répartition des dépenses consolidées par nature

Sur les 226,3 M€ de dépenses réelles retraitées, 58 % constituent des dépenses de fonctionnement et 42 % des dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

**Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 130,5 M€**



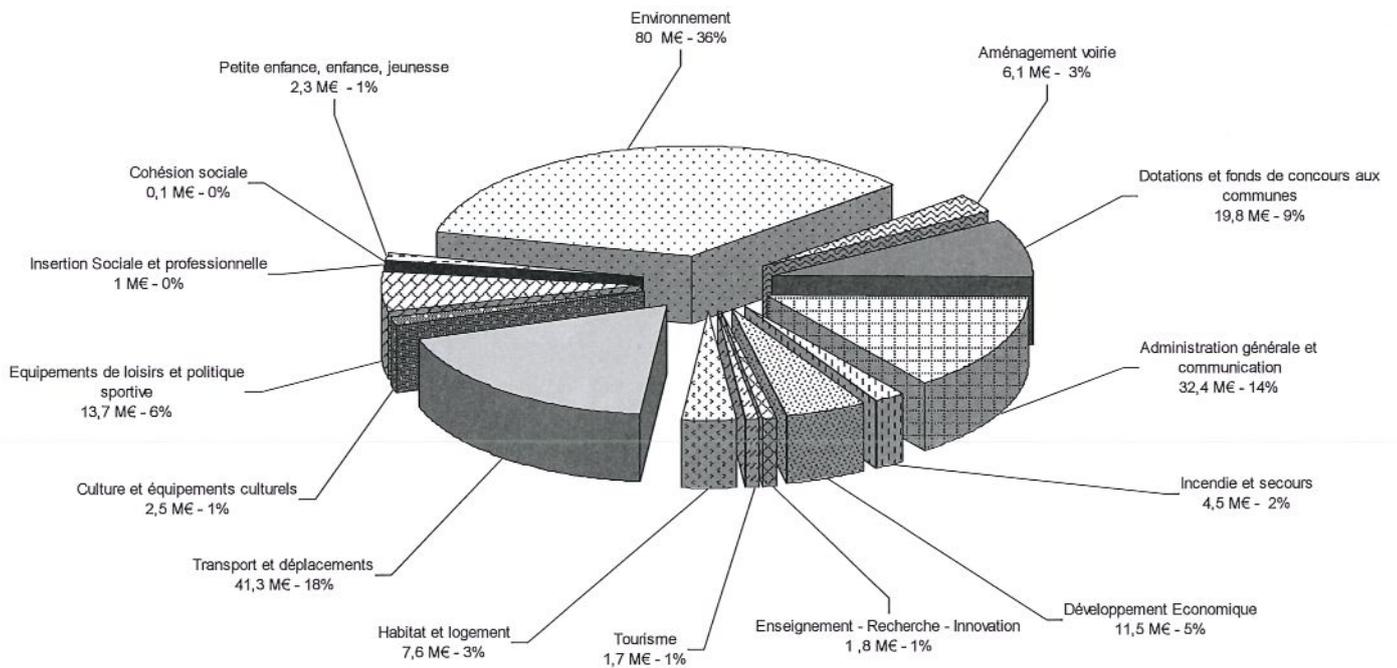
**Dépenses réelles d'investissement par nature : 95,8 M€**



<sup>1</sup> y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

## II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU

### I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2019 par politiques – dépenses réelles : 226,3 M€



### 2. Présentation détaillée par politique du Budget 2019

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune. Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique.

## A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**MONTANT DEPENSES = 11,5 M€**

**FONCTIONNEMENT = 2,3 M€**

**INVESTISSEMENT = 9,2 M€**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021.

Compte tenu de ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,3 M€**

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +30 K€ par rapport au BP 2018.

Les charges de personnel affectées à la politique développement économique représentent **580 K€**.

**Les principales actions prévues en 2019 sont :**

> **La mise en place de la compétence commerce** suite au transfert de la compétence aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la loi NOTRe. Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite définir une stratégie de développement commercial et mettre en place des outils de mise en œuvre (charte et observatoire) un budget de **30 K€** est prévu pour ce projet.

> **Le soutien à diverses structures en faveur du développement économique à hauteur de 422 K€ :**

- **262 K€ (+31,8 K€ / 2018) de subventions et cotisations aux structures accompagnant les entreprises** dans toutes les étapes de leur vie et de leur développement dont Initiative Armor (100 K€), la Chambre des Métiers (25 K€), Armor Angels (5K€), le Réseau Entreprendre (8 K€), l'ADIE 12 K€, la Boutique de Gestion 22 (17 K€), les Terralies 10 K€, Grand Ouest Innovation 12 K€, le soutien aux projets innovants d'entreprises 30 K€. 1,5 K€ sont également prévus pour la foire aux poulains.
- **110 K€** de participation au **Syndicat Mixte de l'Aéroport** (-40 K€ / 2018).
- **50K€** de participation à l'étude sur la **piste éducative routière**

> **La mise en valeur des actions économiques du territoire à hauteur de 74 K€ :**

- **25 K€** pour la réalisation d'une mission de **prospection des entreprises exogènes**.

- **43,8 K€** pour l'**organisation ou la participation à diverses éditions** du forum pour l'emploi (16 K€), le salon des entrepreneurs (8 K€), la rencontre annuelle avec les entreprises sur le thème de l'économie (3,8K€), les rencontres de prospects (2K€),
- **5 K€** pour la **sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat et l'entreprise**. Cette action qui découle du contrat de ville 2015-2020 et se traduira par des actions ponctuelles ou un suivi de projets pédagogiques en partenariat avec des établissements scolaires (collèges et lycées) accompagné d'un essaimage de l'action sur l'ensemble du territoire de l'agglomération suite aux retours des ateliers de l'économie de 2017.

> **L'entretien des Parcs d'activités Economiques communautaires à hauteur de 284 K€.**

Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie (164 K€), la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Electricité (30 K€), l'éclairage public (80 K€), la subvention à l'Association Syndicale Libre de Kéribet pour l'entretien de la partie commercialisée sur le parc d'activités de Kéribet (4,5 K€) et la signalétique (6 K€). Une partie de ces travaux sont réalisés en régie.

> **Les dépenses nouvelles (52 K€)** portent sur l'abonnement à un service « logiciel métier » en mode SAAS pour le suivi des entreprises et des Parcs d'activités (7 K€), des prestations complémentaires pour un logiciel maquettes bionatics (5 K€) et un dispositif esprit start up (10 K€). 30 K€ sont également prévus pour le **plan alimentaire territorial** en lien avec le service développement durable. Cette action pourra être financée par d'autres partenaires à hauteur de 20 K€.

> la **gestion immobilière des entreprises** regroupée en un seul budget annexe nommé « gestion immobilière des entreprises » à hauteur **864 K€** et qui comprend :

- la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique tels que** Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **424 K€**. Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises (229,5 K€), les taxes foncières (100 K€) et une étude de faisabilité pour le Centre de Ressource du Lin brasserie de Quintin (20 K€), les autres charges correspondent à l'entretien des bâtiments et extérieurs et aux charges de personnel.
- la **gestion de la Technopole** suite à la dissolution du Syndicat Mixte de la Technopole au 31 décembre 2017 (loi NOTRe) pour **440 K€**. Celui-ci avait pour principales missions : l'acquisition et la vente de terrains, la location d'espaces de bureaux au sein des hôtels d'entreprises dont il est propriétaire, des actions de promotion et d'animation du parc technologique. La dépense principale concerne des charges à caractère général pour 256 K€ (fluides, maintenance,...), 130 K€ de charges de personnel et 54 K€ de frais relatifs aux emprunts. La reprise du budget de la Technopole constitue une dépense supplémentaire dans la mesure où le Conseil Départemental 22 n'intervient plus financièrement (pour rappel participation 2017 du CD : 270 K€).

Les recettes principales du budget annexe « gestion immobilière des entreprises » sont les loyers des locations pour 686 K€ (dont 356 K€ pour le site de la Technopole) ainsi qu'une subvention d'équilibre versée par le budget principal de l'agglomération pour 564 K€ dont 421 K€ pour le financement de la Technopole.

> Le **numérique et les nouvelles technologies** à hauteur de **26 K€**. En dehors d'un soutien à la Matrice (9 K€) ainsi qu'une participation à la manifestation Start up Week-end (2 K€) et d'une prestation d'animation conférence (3 K€) on retrouve le fonctionnement de Saint-Brieuc Factory pour 13 K€ (auquel s'ajoutent les charges de personnel pour 132 K€). Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence. Il a été transféré de la ville

de Saint-Brieuc vers l'agglomération au 01 juillet 2017 (DB-262-2017) et DAC à hauteur de 90 K€ (CLECT du 1<sup>er</sup> juin 2017).

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le  
ID : 022-200069409-20190211\_001\_2019-DE

> La participation au **fonctionnement du Port du Légué** à hauteur de **54 K€ (-2,4K€)**. Cette dépense comprend une participation au Syndicat Mixte du Légué pour 32,5 K€ (-7,5 K€), l'entretien courant de la passerelle pour 6 K€ (+1K€) et le contrat de maniement de la passerelle avec la CCI 15K€ (+ 4K€).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9,2 M€**

Les dépenses réelles d'investissement progressent de +3,2 M€ par rapport au BP 2018.

#### **Les principales actions prévues en 2019 sont :**

> La **mise en œuvre du cadre stratégique de développement économique 2018-2024** co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017) à hauteur de **890 K€**. On y retrouve :

- Une enveloppe de 100 K€ pour un dispositif d'aide à l'installation agricole (DB-386-2017).
- Une enveloppe de 200 K€ pour un dispositif d'aide à l'investissement immobilier en « milieu rural »
- Une enveloppe de 100 K€ pour un dispositif d'aide à la création d'emploi significative
- Une enveloppe de 200 K€ pour un dispositif de « Pass Commerce et Artisanat » en lien avec la Région Bretagne dont l'objectif est de dynamiser l'activité économique des TPE et de les aider à se moderniser (DB-384-2017).
- Une enveloppe de 290 K€ pour un dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'agglomération.

> La **création de Parcs d'Activités Economiques** à hauteur de **2,5 M€ (- 0,2 M€ / 2018)**. Cette action est gérée au sein d'un budget annexe et à pour objectif de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. Les principales dépenses concernent :

- L'achat de foncier pour 654 K€ (Extension Nord des Châtelets 366 K€, Espace du Lie Ploelec-L'Hermitage 105 K€, Le Perray Trégueux 67 K€, Kéribet Pordic 50 K€, La Colignère Trémuson 56 K€, La Bourdinière Yffiniac 10 K€)
- L'aménagement des parcs pour 1,515 M€ (Extension Nord des Châtelets 459 K€, Le Perray (Mitan) Trégueux 430 K€, La Colignère Trémuson 430 K€, Le Challonge Plédran 184 K€...)

> L'**entretien et la requalification des Parcs d'Activités Economiques** communautaires existants à hauteur de **561 K€ (- 212 K€ / 2017)**. Une enveloppe de 535 K€, conforme au PPI, est prévue pour les travaux à laquelle s'ajoute 26 K€ pour la signalétique.

> Les travaux du **site Handi-chiens** s'élèvent à **369 K€** dont **360 K€** pour le projet d'agrandissement (nécessite une validation PPI).

> 76 K€ sont prévus au titre du **projet TOTEM** et correspondent à une prestation auprès de la SPL B2A pour 20 K€ HT, au recours à un maître d'œuvre pour 15 K€ HT et à la participation à l'étude de faisabilité réalisée conjointement avec la Région et la CCI.

> **4,5 M€** seront investis sur le budget annexe « **Gestion Immobilière** » dont : 15 K€ pour la Technopole, 126 K€ pour les bâtiments Cap1 et Cap2 (réfection complète des 2 salles de réunion pour 40 K€, accessibilité PMR 76 K€,...), 425 K€ pour la construction du bâtiment relais sur la zone du Lié à Ploelec - L'Hermitage, 483 K€ pour la construction d'un bâtiment au Légué destiné à la location (DB-272-2017 : projet AFPA), 55,5 K€ de requalification du Quai Armez, 14,5 K€ pour l'acquisition d'un sécateur hydraulique pour épareuse et 2,3 M€ pour le portage foncier de l'opération sur l'ancien site de Chaffoteaux et Maury.

Les autres dépenses sur le budget Gestion immobilière sont le remboursement pour **286 K€** (dont 277 K€ pour la Technopole) et le remboursement de c

> **63 K€** seront consacrés au 4<sup>ème</sup> Quai au Légué pour les frais d'études.

- **Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 M€** dont :

> **1,6 M€ de cessions de terrains aménagés** sont prévues sur les Parcs d'Activités Economiques (Le Perray 679 K€, Kertugal à Saint-Quay Portrieux 104 K€, Les Hautières 3 Trémuson 384 K€, extension Nord des Châtelets 274 K€...).

> **816 K€ de subventions** dont 99 K€ dans le cadre du Contrat de Ruralité et 200 K€ dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire pour la construction du bâtiment relais de Ploeuc L'Hermitage et 518 K€ Le Coin des Malins.

> **100 K€** correspondant à la quote part de la Région Bretagne sur Pass Commerce et Artisanat.

> **208 K€** de vente de terrains Association Vaste Monde et Maison des Douanes – Quai Armez.

> **2,3 M€** pour le portage foncier sur l'ancien site de Chaffoteaux et Maury.

## B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

**MONTANT DEPENSES = 1,8 M€**

**FONCTIONNEMENT = 0,97 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,87 M€**

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce travail va se traduire par l'accueil de nouvelles filières d'enseignement supérieur sur le territoire, notamment pour la formation d'ingénieurs et dans le domaine de la santé.

### 1. Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'Enseignement Supérieur s'élèvent à **619 K€ (+9 K€ / 2018)**. Hormis 107 K€ de charges de personnel, elles comprennent entre autre :

- Une contribution au SGPU pour 427,5 K€ (-10 K€) pour financer des actions « Enseignement Supérieur » et notamment celles en faveur de la vie étudiante.
- Une subvention de fonctionnement de 35 K€ au CNAM.
- Des subventions pour l'animation de la vie étudiante 32K€.
- 15 K€ seront dédiés à l'accompagnement à la création de formations supérieures.
- Une cotisation à l'Association des Villes Universitaires de France à hauteur de 1 K€

Au titre du soutien à la Recherche et l'Innovation, les dépenses dans le cadre du Fonds dédié s'élèvent à **357 K€ (+12 K€ / 2018)**. Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises

Pour 2019, il est prévu une aide à Zoopole Développement 139 K€, des aides à l'élaboration de thèses et à des travaux de recherche pour 96 K€, des aides pour travaux de recherche Post Doc 20 K€, des soutiens à la culture scientifique 72,5 K€ (Le temps des sciences 45 K€ et le Forum des savoirs 27,5 K€), une étude de filière de développement de matériaux 19,5 K€, et un soutien aux projets étudiants innovants 10 K€.

### 2. Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de l'Enseignement Supérieur s'élèvent à **332 K€ (+ 7 K€ / 2018)** et comprennent :

- une subvention d'équipement de 182 K€ pour l'aménagement du Campus Mazier.
- Une subvention de 150K€ dans le cadre des travaux du restaurant universitaire phase 3.

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 ET DB-080-2017).

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent  
comprennent :

- 443 K€ de participations dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 qui prévoit sur la période 6,6 M€ de projets dont 952 K€ de participation financière totale de SBAA (DB-155-2015). Ces investissements concernent entre autre le Centre de Ressources Technologiques de Zoopole Développement ainsi que les projets de recherche réalisés par l'ANSES et l'IUT de Saint-Brieuc (Elephants, Apivale, MATECOM...).
- 90 K€ de participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fonds Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité,...

## C. TOURISME

<b>MONTANT DEPENSES = 1,7 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 1,5 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,2 M€</b>

Un budget de 1,7 M€ est consacré au Tourisme et comprend : le développement touristique et l'aménagement du Grand Brézillet.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- L'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer a conservé une structure juridique distincte sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) administré par un comité de direction et financé par une subvention communautaire. A ce titre, l'Agglomération lui versera une subvention de fonctionnement. Elle fait l'objet d'une évaluation par la Commission Locale des Charges Transférées et d'une réfaction de DAC des communes concernées.

**Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 1,46 M€ (+4,84 %) dont 158,8 K€ de charges de personnel.**

Le budget primitif prévoit la réalisation d'une étude pour un montant de 15 K€ sur le positionnement et le développement des 2 stations Binic Etables Sur Mer, Saint Quay Portrieux et sur la Petite Cité de Caractère Quintin pour 15 K€.

Par ailleurs, la participation à la mise en œuvre de la campagne d'image et d'attractivité « Tout Vivre en Côtes d'Armor » est prévue à hauteur de 5 K€.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,13 M€ (+3,29 %)**. Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **777 K€** dont 570 K€ de subvention annuelle et 207 K€ de taxe de séjour (perçue sur le budget général et reversée),
- A l'office de tourisme Binic-Etables Sur Mer 205 K€
- Au Pays de Saint-Brieuc pour la destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps 104 K€
- Autres subventions (40 K€) dont 30 K€ pour la coupe Florio (tous les 2 ans) mais non présence de la fête de la Coquille Saint-Jacques (35 K€ en 2018, organisation tous les 3 ans) .

Les cotisations aux organismes s'élèvent à 3,8 K€.

- Adhésion à la Confédération Nationale du Tourisme Urbain 2 K€
- Adhésion à l'Association Internationale des Villes Francophones de Congrès (AIVFC) 1,5 K€.

En 2019, il n'y a pas d'inscription de cotisation pour Côtes-d'Armor Développement.

Les autres dépenses de fonctionnement concernent les charges liées à la DSP et aux bâtiments du **Palais des Congrès** notamment les taxes foncières pour 70 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'aménagement du Grand Brézillet s'élèvent à **21 K€** :

- Charges liées au centre de tri postal 18,6 K€ (maintenance 2 K€, taxes foncières 10,6 K€, entretien des voies, des espaces verts, de l'éclairage 6 K€, 350 € pour achat de fournitures pour entretien en régie)

- Les assurances 2 K€.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEV. 2019**  
ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

La **taxe de séjour** prévue à hauteur de **207 K€**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et reversée à l'Office de tourisme communautaire pour le financement des projets de développement touristique.

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 243 K€**

**46 K€** seront investis dans l'opération du **GRAND BREZILLET** principalement pour l'**assistance à maîtrise d'ouvrage** lancée fin 2018 sur le devenir du **Centre de Tri, du marché aux gros et du foncier** disponible à proximité, une enveloppe complémentaire de **45 K€** est ajoutée au 60 K€ engagés en 2018 pour cette étude.

**196,8 K€** seront consacrés au Tourisme dont 50 K€ pour la création d'un site Internet des offices de tourisme dans le cadre de la compétence « promotion du tourisme » transférée à l'agglomération, 48 K€ pour l'acquisition d'une Application "Sport Nature", 20 K€ pour l'acquisition d'une Application numérique, parcours en ville (patrimoine, musées, etc...), 40 K€ de travaux de ventilation sur local THT (haute tension), 5 K€ pour la Mise en place d'une signalétique "Office de Tourisme" au niveau du croisement rue du 71e RI et rue des Lycéens martyrs, 3,6 K€ pour l'achat d'un barnum 4m\*4m pour Rock'N Toques 1,5 K€: achat d'étagères pour le local de stockage de l'OT, 6,2 K€ de matériel informatique (9 unités centrales, 5 écrans, 1 ordinateur portable et 5 tablettes), 3,5 K€ de mobilier de bureau, 13 K€ d'acquisition de mobilier extérieur pour le Bureau d'Informations Touristiques de Quintin afin de faire face à une fermeture partielle, 1 K€ d'acquisition d'un fun flag / oriflamme pour identifier l'Office de Tourisme sur l'esplanade et 5K€ pour la mise en place d'un jalonnement (piétons et véhicules) pour signaler l'Office de Tourisme (Convention entre SBBA et la Ville de St-Brieuc : 50 % Agglo et 50 % Ville de St-Brieuc)

## D. HABITAT ET LOGEMENT

<b>MONTANT DEPENSES = 7,6 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 1,6 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 6 M€</b>

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Les réalisations prévues en 2019 correspondent notamment à la mise en œuvre du PLH3 adopté fin 2011 et élargi en 2017 ainsi qu'à la prise en compte de nouvelles actions liées à la création de l'Espace Info Habitat. Le budget 2019 intègre également le projet de PLH à 32 dont l'adoption est prévue courant 2019.

### 1. HABITAT ET LOGEMENT :

#### Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,07 M€

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de -175 K€ / BP 2018 (nouveau PIG amélioration affecté en investissement) et comprennent :

- **Rénovation** pour **305,5 K€** qui comprend 3 dispositifs pour l'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation de leur logement et/ou la mise en location de leur logement ainsi qu'une plateforme d'information et d'accompagnement.  
 Ce montant comprend le suivi et l'animation de l'ancien PIG (**124 K€**), le conventionnement sans travaux (**29,8 K€**) et le dispositif SLIME pour la lutte contre la précarité énergétique (**1,8 K€**). A cela s'ajoutent les frais de maintenance de la plateforme web RENOVATION (**3 K€**), une exposition FACILHA (**3 K€**), les frais de communication (**8,4 K€**) et les subventions versées à l'ALEC sur l'accompagnement (**82 K€**) et SLIME sur l'animation (**32 K€**), à BATIPOLE (**12,5 K€**) sur la mobilisation des professionnels du bâtiment et aux Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée (**9 K€**). La création de la Plateforme locale de la rénovation de l'habitat « Rénovation » a été votée au conseil d'agglomération du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (DB-286-2016) pour 3 ans (2017-2019) pour permettre une porte d'entrée unique pour les ménages ainsi qu'un accompagnement technique et financier. Les éléments opérationnels de la plate forme ont été déclinés par délibération du 30 mars 2017 (DB-120-2017).  
 En recette, **88,7 K€** sont attendus dont 76,7 K€ de la Région / ADEME pour la plateforme Rénovation et 11 K€ de rétrocession de coût de portage foncier à TREGUEUX, rue de Verdun et 1 K€ de remboursement sur rémunération.
- **Des charges de personnel** à hauteur de **458,4 K€**.
- **Des cotisations et subventions** prévues à hauteur de **244,5 K€** (SILLAGE 55 K€, FSL 83 K€, ADIL 28 K€, le Trait d'union 15 K€, ALEC 32 K€ (hors mission accompagnement 82 K€)...).

- Des études pour **70,1 K€** dont la poursuite de l'élaboration du P K et l'étude sur la politique d'attribution des logements portant Gestion de la Demande de logement (PPGD) et la Convention unique Intercommunale d'Attribution (CIA) pour 30 K€.
- Des **locations/réceptions** pour **5,2 K€** (Rencontres Territoriales de l'Habitat, Salon de l'Habitat,...).

#### Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5,95 M€

Les dépenses d'investissement augmentent de 1,08M€ / BP 2018 et comprennent :

#### Aides en faveur du parc public : 3,7 M€

- **1 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Cette délégation pour 2012-2017 (DB-054-2012) a été prolongée d'un an (DB-400-2017). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 1 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
- **635 K€** au titre de la **requalification du parc public social**, du renouvellement urbain correspondant au versement du solde sur des opérations importantes (35 logements – Le Légué – programmation 2015 et 28 logements Le Challonge à Plédran) et le versement des aides à la construction sur des opérations de renouvellement urbain (277 logements à Ploufragan-Iroise ; opération Waron à Saint-Brieuc et les Coteaux à Plédran).
- **2,056 M€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux**. Après consultation des bailleurs sociaux et des communes sur l'avancement des opérations les crédits s'élèvent à 2,056 M€ pour les OPH.

#### Aides en faveur du parc privé : 1,5 M€

- **578,5 K€** pour l'aide à l'**accession sociale à la propriété**.
- **940,5 K€** au titre de l'**amélioration du parc privé (Rénovation)** : le dispositif Rénovation initié en 2012 s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de Saint-brieuc Armor Agglomération créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés et le conventionnement sans travaux. Le nouveau programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat 2018-2021 a été adopté le 28 septembre 2017 (DB-307-2017). Cette nouvelle opération a pour objectif d'accompagner 1340 propriétaires privés éligibles aux aides de l'ANAH pour réaliser des travaux dans leurs logements. Les crédits 2019 (**640,5 K€**) reprennent la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2019 sur les aides aux travaux. Il est à noter que ces crédits sont en augmentation pour tenir compte du démarrage de l'OPAH RU **300 K€** (DB-198 du 5 avril 2018). En recettes, des subventions sont prévues à hauteur de **132 K€** dont 120 K€ sur le PIG 2018 et 12,3 K€ sur l'OPAH RU.

#### Portage foncier habitat: 742 K€

**742 K€** sont prévus pour l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat (Pordic les Portes de l'ic 220 K€, Trégueux rue de Verdun 134,5 K€, LA MEAUGON Le Vau Lorgan 68 K€, LANGUEUX La Prunaie 10 K€, PLERIN centre équestre 303 K€, PLOEUC L'HERMITAGE ancienne école 3K€, TREMUSON rue du Tirel 3 K€). L'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération est complémentaire à celle de l'Etablissement Public Foncier Régional. **537 K€** de recettes sont inscrites au BP 2019 pour les ventes de terrains dans le cadre du portage foncier : Trégueux rue de Verdun rétrocession en février 2019 pour 536,6 K€. La rétrocession de La Méaugon Le Vau Lorgan interviendra en 2020.

## 2. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 545 K€

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 476 K€**

L'Agglomération assure la gestion complète en régie des 8 aires d'accueil des gens du voyage. Les dépenses de fonctionnement baissent de -121 K€ / 2018 et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **166,6 K€** (fluides, fournitures,...).
- Les **charges de personnel** pour **291,6 K€** (-101 K€ / 2018). En 2018, il avait été prévu du personnel contractuel pour 1 renfort et des remplacements (congés maternité).
- une subvention de **15 K€** à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération.
- Une enveloppe de **2,5 K€** pour le **projet social intercommunal** (DB-067-2014). Dans ce cadre, des actions sont menées dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle notamment par la réalisation de chantiers éducatifs en direction des jeunes de 16 à 21 ans. Ces chantiers sont réalisés en partenariat avec les associations Itinérance, Beauvallon, la Mission Locale et Armor Emploi.

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 253,5 K€**

Elles progressent de +2,5 K€ / 2018 et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage (97 K€).
- une subvention versée par l'Etat (150 K€) en fonction de l'occupation des aires.
- des remboursements sur rémunération du personnel (6,5 K€).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 69 K€**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de 50 K€ d'acquisitions foncières, 13,5 K€ remise en état des aires (sanitaires,...), 3 K€ de mobilier de bureau et matériel informatique, 2K€ pour des frais d'étude pour la création d'une nouvelle aire de 8 places à Ploufragan

## E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

<b>MONTANT DEPENSES = 41,3 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 18,2 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 23,1 M€</b>

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend « permettre la mobilité pour tous les habitants dans le territoire » (Orientation n°3). Avec l'arrivée de Bretagne Grande Vitesse en 2017, le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), la ligne de bus Transport Est-Ouest (TEO), le nouveau Plan de Déplacement Urbain arrêté en septembre 2018 et dont la validation interviendra en 2019 (DB-231-2018), Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

### Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,2 M€.

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

- **16,43 M€** seront consacrés **au réseau des transports**. La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 14,95 M€ (+2,9% / BP 2018). Cette progression résulte principalement du service Proxitub, de la mise en service de la deuxième tranche de TEO en septembre, de la mise en service du nouveau dépôt TUB et de l'avenant 14 au contrat d'Obligation de Service Public qui fait évoluer le réseau au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (DB-111-2018). Cet avenant est destiné à répondre à différents enjeux : hiérarchiser le réseau à l'échelle des 32 communes, s'adapter aux travaux liés à TEO, apporter de l'attractivité au Centre Ville de Saint-Brieuc, adapter l'offre aux besoins,... Les autres dépenses significatives concernent le transport scolaires non compris dans la rémunération de BAT pour 980 K€ (dépense compensée par la Région), l'affrètement de lignes interurbaines pour 225,4 K€ et le partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€.
- **120,4 K€** seront consacrés **au PDU** dont les principales dépenses sont liées à une expérimentation pour un an de 2 stations de VAE en libre service pour 31 K€, l'entretien de mobilier urbain en accessibilité PMR pour 27,7 K€, des subventions aux associations pour 19K€ et 5 K€ pour de la communication. 9 K€ sont également prévus pour des dépenses dans le cadre de la révision du PDU (DB-036-2016), le **nouveau PDU** doit être adopté en **avril 2019**. Rou'Libre, dont le service sera géré par Baie d'Armor Transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (DB-358-2018), dispose d'une enveloppe temporaire de 13,5 K€ dans l'attente du budget supplémentaire 2019 qui adaptera le budget conformément à l'avenant 15 du contrat d'Obligation de Service Public.
- **340 K€** seront consacrés **à TEO**, principalement pour une campagne de communication (140 K€) qui accompagne la mise en service de la seconde tranche, l'indemnisation des professionnels riverains (100 K€) ainsi que les frais liés à l'instruction des dossiers d'indemnisations (40 K€).
- **228,4 K€** seront également consacrés **au PEM**, principalement pour une campagne de communication (100 K€), l'indemnisation des professionnels riverains (50 K€), les frais liés à l'instruction des dossiers d'indemnisations (32,5 K€) et des frais juridiques (25 K€).

- **1,07 M€** seront consacrés **aux dépenses communes** des 4 communes de transports dont: 676 K€ concernent les frais de personnels et le paiement des intérêts d'emprunts (+114 K€) et 50 K€ sont inscrits dans le cadre de dépenses imprévues.

#### Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 22 M€.

- **21,97 M€** de recettes dans le cadre du **réseau des transports** :
  - Les **recettes en régie** gérées par la SPL progressent de +253 K€ pour atteindre **3,43M€** en 2019 et sont composées de la régie TUB, des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources), des recettes pour le transport PMR (Personnes à Mobilités Réduites) et des recettes Proxitub. Les recettes commerciales évoluent principalement en raison des nouveaux abonnés scolaires ainsi que des différents avenants au contrat d'Obligation de Service Publique.
  - Le **Versement Transport** est estimé conformément à la délibération DB-155-2017 à **16,38 M€**. Le taux est inchangé pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération soit 1,60% et évolue à hauteur de 0,40% pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. La progression de +528 K€ est liée à une actualisation de 1% ainsi qu'à l'application du versement transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. L'extension du versement transport représente 370 K€ de produit estimé. A noter que les sommes éventuellement versées à tort (indus) sont remboursées directement par les Urssaf, en vertu d'un arrêt de la Cour de Cassation rendu en juin 2017 : le produit de VT est directement diminué de ces remboursements.
  - Une **Compensation du Versement Transport** de **232,3 K€** (+2,3K€) est versée par l'Etat, en contrepartie du relèvement du nombre de salariés déclenchant l'assujettissement des employeurs (passé de 9 à 11 salariés en 2016). Comptabilisée auparavant comme produit de VT direct, elle est désormais identifiée séparément.
  - Les **dotations et participations** sont estimées à **1,92 M€** (+1 M€) et comprennent principalement la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat stable à hauteur de 910 K€ et la compensation de la région dans le cadre du transport scolaire pour 790 K€.
  - Les **produits exceptionnels** sont estimés à **10 K€** (amendes TUB,...).
- **106 K€** de recettes dans le cadre du **PDU** dont des redevances abris-bus pour 54 K€, des recettes Rou'libre pour 30,2 K€ (DB-316-2017) et une subvention dans le cadre d'une expérimentation pour un an de 2 stations de VAE en libre service pour 12 K€.

#### Les dépenses d'investissement s'élèvent à 23,1 M€.

- **4,18 M€** seront consacrés au **réseau des transports** :
  - **2,47 M€** pour la construction du **grand dépôt de bus**.
  - **1,71 M€** pour les **autres dépenses** dont l'acquisition de 3 bus hybride pour 975 K€, la rénovation de 3 bus pour 300 K€, l'équipement du nouveau dépôt pour 232 K€, de l'achat de mobilier urbain pour 40 K€, l'achat d'un logiciel pour 40 K€ et du matériel embarqué pour 30 K€.
- **421,7 K€** seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement de la Vallée de Gouédic en voie verte (96 K€), des travaux de mise en accessibilité du réseau (96 K€), le Schémat directeur cyclable et sa révision (78 K€), l'acquisition de 40 VAE pour Rou'libre (48K€), une subvention pour la mise en place d'une plateforme de gestion des identifiants pour Korrigio (27,5 K€), le stationnement vélo sécurisé (24 K€) et la révision du PDU (15,6 K€).

- **10,70 M€** ont été consacrés à TEO dont :
  - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire** donnant lieu à terme à un remboursement intégral par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **2,86 M€** pour 2019. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la place Dugesclin, la rue du combat des Trente,...
  - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **7,84 M€**. Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maitre d'ouvrage et maitre d'œuvre s'élèvent à 4,6 M€ en 2019 (acquisition foncière, réalisation des travaux d'aménagement définitifs des équipements ...). Par ailleurs, l'agglomération apporte 3,24 K€ de subventions d'équipements en autre pour des travaux de réseaux.
  
- **6,64 M€** sont consacrés au PEM dont :
  - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc** donnant lieu à un remboursement intégral par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **3,78 M€** pour 2019. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,...
  - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,86 M€**. Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maitre d'ouvrage et s'élèvent à 2,5 M€ en 2019 (la maison du vélo, des dépenses transversales,...). Par ailleurs, l'agglomération apporte 360 K€ de subventions d'équipements sur des projets de partenaires tels que Réseau Ferré de France pour des travaux sur les quais.



- **1,18 M€** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

#### Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 19,2 M€.

- **182 K€** de subventions pour le PDU dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte en contrepartie entre autre de l'aménagement de la vallée de Gouédic.
- **4,36 M€** dans le cadre de TEO qui correspondent à :
  - **1,5 M€** de subventions dont 725 K€ de l'Agence de Financement des infrastructures de transport de France et 390 K€ de la Région.
  - **2,85 M€** de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- **5,68 M€** dans le cadre du PEM qui correspondent à :
  - **1,9 M€** de subventions du Conseil Départemental, de la Région et de l'Etat (FSIL).

- **3,78 M€** de remboursement de la ville de Saint-investissements réalisés par l'agglomération pour son convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- **9 M€ de recettes générales** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

## F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS

<b>MONTANT DEPENSES = 2,5 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 2,3 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,2 M€</b>

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend garantir le bien-être des habitants par un accès à la culture (Orientation n°3). Par ailleurs, la culture doit être vectrice d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place pour y parvenir sont les suivantes :

- ✓ Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- ✓ Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- ✓ Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- ✓ Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- ✓ Gérer le 7 Bis et Cies
- ✓ Initier des actions autour des arts visuels à la Maison de l'agglomération.

En dehors de 245,5 K€ de dépenses communes à la politique culturelle (67,7 K€ de prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin, assurances,...), les dépenses se répartissent ainsi :

### **1) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 59,7 K€**

*Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2019-2021) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/TeIenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-370-2018).*

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **40,2 K€** (+2,5 K€ / BP 2018). Les principales dépenses concernent :

- 28,5 K€ (+2,5 K€ / BP 2018) de subventions versés à TeIenn pour le poste de coordinateur, les frais d'exploitation du bâtiment et l'aide au projet culturel (DB-370-2018).
- 11,7 K€ de charges à caractère général dont 2,4 K€ de frais d'entretien et de maintenance du bâtiment, 3,7 K€ de frais de nettoyage des locaux et 4 K€ de taxe foncière.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **19,5 K€** (+12,3 K€ / BP 2018) dont 10 K€ pour l'aménagement d'un parking et 9,5 K€ d'aménagements intérieurs.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **2) Ecole de musique : 364,7 K€**

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se

sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissout s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1<sup>er</sup> août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **349,1 K€** (-17,4 % / BP 2018) dont 319,3 K€ (-17,9 % / BP 2018) de charges de personnel qui sont temporairement en diminution en raison de postes vacants sur 2019.

Les 29,8 K€ restant (-11,2% / BP 2018) permettent de faire fonctionner l'école de musique (5,8 K€ de fluides, 1,9 K€ de maintenance et entretien, télécommunications et informatique 10,8 K€,...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 157,4 K€ dont 115 K€ de droits d'inscriptions et 40,4 K€ de participation du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 15,6 K€** (+ 3,6 K€ / BP 2018) pour la mise en place d'un logiciel (I-Muse) ainsi que l'achat d'instruments et de matériels pédagogiques.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

### **3) Education enseignement artistique: 440,9 K€**

Les charges de personnel des intervenants musicaux représentent 371,8 K€ (-63,5 K€ / BP 2018). Cette évolution est principalement liée à une diminution du personnel non permanent ainsi qu'au passage d'un agent à 50%. Les intervenants musicaux mènent des actions dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement artistique. L'enseignement artistique constitue une action au cœur du projet et des ambitions culturelles de l'agglomération. Le service a été étendu à 6 nouvelles communes à compter de la rentrée scolaire 2018.

Les autres **dépenses** diminuent de -1,2 K€ / BP 2018 et concernent :

- 30 K€ de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 33,7 K€ consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 14,8 K€ pour la création de spectacles (« De rien »,...), 7,7 K€ pour du matériel pédagogique, et 2,5 K€ pour la réparation des instruments.
- 5,3 K€ de matériel informatique et de captation sonore.

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra, en plus de la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 115 K€ (yc extension), une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 29 K€.

### **4) Lecture Publique : 271 K€**

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté le 28 juin 2018 (DB-183-2018) l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération. Ainsi, au second semestre 2019, les communes concernées par les « médiathèques de la baie » vont passer de 13 à 23 et le nombre de bibliothèques de 17 à 28.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **242 K€** (+8,2% / BP 2018) dont 78,6 K€ de charges de personnel. Les charges de personnel diminuent de -13,5 % / BP 2018 où elles ont été surévaluées.

Les principales dépenses concernent:

- 153,4 K€ (+26,14% / BP 2018) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux. Les abonnements en ressources numériques et Electre représentent 97,7 K€ (+7,1 K€) et la maintenance 25 K€. A noter 2 dépenses nouvelles avec 30 K€ pour la mise en œuvre du Contrat de Territoire et Lecture qui se fera sur 3 années et 3K€ dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).
- 10 K€ pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes soit au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 % soit en imputant l'attribution de compensation (DAC). Le choix entre fonds de concours et réfaction de DAC sera opéré courant 2019 concomitamment à la mise en place de la facturation des communes intégrant le réseau. Le budget 2019 prévoit un montant de 99 K€ de recettes dont 72 K€ de fonds de concours des 13 communes membres du réseau en 2018 et 27 K€ de la DRAC.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **29 K€** dont 26 K€ dans le cadre de l'extension du réseau de bibliothèque et 3 K€ dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **161,2 K€** dont 160 K€ dans le cadre de l'extension du réseau pour lequel la majorité de l'investissement a été réalisé fin 2018 (DRAC, communes,...) et 1,2K€ du Centre National du Livre par rapport aux actions menées dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

#### **5) Spectacles vivants et arts visuels : 410,4 K€**

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux. Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **350,4 K€** (+26,8 K€ / BP 2018). Les principales dépenses sont :

- 298,5 K€ de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels (+30 K€ / BP 2018). Ces aides sont en hausse afin d'améliorer l'accompagnement des festivals. L'ensemble de ces interventions représentera également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 51,9 K€ (-3,2 K€ / BP 2018) de charges diverses dont 24,5 K€ pour l'organisation de manifestations, 10 K€ d'aides pour le festival Art-Rock 2019 (achat de places, eau, assainissement, déchets) et 12,5 K€ pour le fonctionnement de l'équipement 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire (fluides 4,9K€, maintenance et réparation 3 K€, nettoyage des locaux 3K€,...).

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **60K€** pour la réfection totale de la toiture du bâtiment 7Bis&Cie, rue Baratoux. Ce montant inscrit au BP 2018 à hauteur de 43,2 K€ est réinscrit au BP 2019 et réévalué après sourcing.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

#### 6) Maison de la Baie : 422,2 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **383,9 K€** (-3,6 K€ / BP 2018) dont 291,1 K€ de charges de personnel qui sont stables. Concernant les 92,8 K€ permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent des frais de maintenance et d'entretien pour 20,7 K€, la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 19 K€, les fluides pour 17,8 K€ et des fournitures et de petits équipements pour 16 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **100,5 K€** dont 72,8 K€ de billetterie, de vente de produits boutique et de location de studios mais également 26 K€ de subvention du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **38,3 K€** (-15,3 K€ / BP 2018) dont 11 K€ pour l'informatique (logiciel de caisse,...), 7,1 K€ pour l'acquisition de matériels ainsi que 2,2 K€ de travaux d'aménagement.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

#### 7) Musée de la Briqueterie : 289,6 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **219,9 K€**.

94,7 K€ de dépenses sont prévues pour le fonctionnement du site, elles concernent principalement la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 39,5 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 13,5 K€, les fluides pour 12,2 K€, des fournitures et petits équipements pour 9,5 K€ et l'entretien des espaces verts pour 6,6 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **50,1 K€** dont 40,6 K€ de billetterie et de vente de produits mais également 5 K€ de subvention du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **69,7 K€** (+29,7 K€ / BP 2018) dont 60 K€ pour reprise de certains éléments du four Hoffman.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

## G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

<b>MONTANT DEPENSES =13,7 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 7,8 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 5,9 M€</b>

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend favoriser l'épanouissement des habitants entre autre par des équipements propices à la pratique sportive (Orientation n°3). Par ailleurs, le sport doit être vecteur d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place sont les suivantes :

- > La construction de la salle couverte de Beach-volley dont le budget a été arrêté par la délibération DB-295-2018 du Conseil d'Agglomération du 18 octobre 2018.
- > L'inauguration en 2019 de la Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur.
- > L'ambition 'Station Sports-Nature' approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération.

En dehors de **265 K€** de dépenses communes à la politique sportive, les dépenses se répartissent ainsi :

### 1) Politique sportive d'intérêt communautaire : 462 K€

Ce service, reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

Il inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif mais aussi pour les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, est assuré un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel.
- Le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Le montant consacré à la politique sportive d'intérêt communautaire, en diminution, s'établit à 412 K€ en fonctionnement. Cette évolution est principalement liée à l'organisation en 2018 de la 1<sup>ière</sup> étape de la Solitaire Urgo Le Figaro (DB-182-2018). Les **actions développées** en 2019 sont :

- > 164,5 K€ de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, ou encore pour le sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports
- > 119 K€ pour les événements nautiques que sont l'organisation du Trophée Multicoques et la Coupe de Bretagne de Voile.
- > 76,5 K€ d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires
- > 30 K€ pour l'élaboration du Schéma Directeur Sports-Nature-Territoire-Identité.
- > 21,8 K€ de dépenses pour l'organisation ou la participation à des évènementiels sportifs autres que les événements nautiques.

Il n'y a pas de recettes de fonctionnement.

En **investissement** est prévue la subvention de **50 K€** versée chaque année au pôle nautique pour le renouvellement du matériel.

## 2) Piscines : 5,9 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4,9 M€** (-2,4% / BP 2018). En dehors de 3 M€ de charges de personnel (-164 K€ / BP 2018), les dépenses principales concernent :

- 1,12 M€ pour les fluides dont 234 K€ d'eau (+21,5 K€ / BP 2018). Ophéa représente 27 K€, Goëlys 19,5 K€ tandis que Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher représentent 187,5 K€. 885 K€ concerne le reste des fluides de l'ensemble des sites (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur) dont 170 K€ pour Ophéa, 110 K€ pour Goëlys et 605 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 451,4 K€ d'entretien et de maintenance des sites (-3,7 K€ / BP 2018) dont 90,1 K€ pour Ophéa, 64 K€ pour Goëlys et 297,3 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 121,8 K€ de fournitures et petits équipements (+4,5 K€ / BP 2018) dont 14,3 K€ pour Ophéa, 40,6 K€ pour Goëlys et 66,9 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 100,9 K€ de prestations et contrats (+4,4 K€ / BP 2018) dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 43,6 K€, les contrôles sanitaires pour 20,4 K€ et les télécommunications pour 13,7 K€. Ces dépenses représentent 14,3 K€ pour Ophéa, 19,9 K€ pour Goëlys et 66,7 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 34 K€ (+21 K€ / BP 2018) de frais juridiques suite à des contentieux dont 19 K€ pour Goëlys et 15 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,8 M€** dont 1,7 M€ de billetterie: 290 K€ pour Ophéa, 445 K€ pour Goëlys et 1 M€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **948 K€** dont :

- Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher pour 731,1 K€ : 250 K€ d'études pour la réhabilitation d'aquabaie, 197 K€ d'indemnisation versée à la ville de Saint-Brieuc dans le cadre de la déconstruction de Gernugan, 120 K€ pour le système de monétique, 138,9 K€ de travaux sur les 3 piscines et 25,2 K€ pour l'acquisition de matériels (autolaveuse,...).
- Goëlys pour 143,7 K€ dont 85 K€ d'études pour la réhabilitation de la piscine, 40 K€ de travaux et 18,7 K€ pour l'acquisition de matériels.
- Ophéa pour 72,6 K€ dont 30 K€ pour le système de monétique, 30,2 K€ de travaux et 12,4 K€ pour l'acquisition de matériels.
- Il n'y a pas de **recettes d'investissement** en 2019.

## 3) Golf Les Ajoncs d'Or : 755 K€

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **655 K€** (-8,9%/BP 2018) dont 350 K€ de charges de personnel stable / au BP2018, 21 K€ de charges financières et 4 K€ de charges de gestion courante.

Les charges à caractère général s'élèvent à 280 K€ et comprennent :

- des **fournitures** pour **202,7 K€** (-19,3 K€/BP 2018) dont les fluides (16 K€), le carburant (10 K€), des fournitures diverses (56,7 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (105 K€).

*A noter que les achats de fournitures dans le cadre des 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des reversements de commissions.*

- des **prestations et services** pour **65,2 K€** (-21,6 K€/BP 2018) dont les frais de nettoyages (16 K€), les cotisations (9 K€), les locations de voitures (4,5 K€), les frais de maintenance et de réparations (10,5 K€), des frais d'impressions et communications (15 K€), des frais de télécommunications (3,2 K€) et divers (7K€).
- Des **impôts et taxes** pour **12,1 K€** (-12K€/BP 2018) du fait de sur estimation de la taxe foncière suite à travaux du club house.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **755 K€** (-8.15%/BP 2018) dont 601 K€ de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, 120 K€ de commissions ProShop, 12 K€ de location du club house et 7 K€ de remboursement de frais concernant les fluides du restaurant.

*Les produits des services intègrent la nouvelle grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec des augmentations de tarifs votées en Décembre 2018 (DB-372-2018) afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe du golf.*

- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **100 K€** dont 48 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 52 K€ (-21 K€/BP 2018) dont :
  - 30 K€ pour le renouvellement des matériels
  - 10 K€ pour l'aménagement de l'aire de stockage des poubelles et conteneurs
  - 10K€ pour les travaux de mise en sécurité dans le hangar technique, pose portail d'accès et armoire grillagé)
  - 6,7 K€ pour l'aménagement de la zone de stockage du sable

#### **4) Pole Nautique Sud Goëlo : 863 K€**

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **606 K€** (+7,6%/BP 2018) dont 434 K€ de charges de personnel (+2,25% / à la projection 2018) et une réserve de 5% (24 K€) correspondant à une provision pour la régularisation de charges de prévoyance. Les charges financières diminuent à 22K€ (-8,3%) et les charges à caractère général s'élèvent à 150 K€ (-6 K€) dont les principales dépenses sont :
  - 35 K€ de fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 110 bateaux
  - 13,4 K€ de fluides
  - 9 K€ de carburants
  - 15 K€ de licence voiles
  - 20 K€ pour l'entretien, la maintenance et la location
  - 10,5 K€ de frais juridiques et d'assurances
  - 10 K€ de taxes
  - 12,5 K€ de frais de communication
  - 26 K€ diverses dépenses

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **623 K€** (-9,5%/BP 2018) en diminution du fait d'un remboursement de 80 K€ qui avait été budgété en 2018 par rapport au contentieux sur le bâtiment du pôle à Binic. Dans ces recettes on retrouve 247 K€ de produits des services (+3,35%/BP2018 mais - 5% par rapport à la projection 2018), qui concerne principalement les cotisations (11 K€), les activités (24 K€), les stages (138 K€), les régates (3 K€), la location de matériel (25 K€), les licences (13 K€), la mise à disposition des moniteurs (7,5 K€) ainsi que la facturation aux scolaires et groupes (25 K€).

Les autres recettes sont la vente de bateaux de la flotte pour 6 K€ ainsi qu'une subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal de 370 K€ et qui reste stable par rapport à 2018.

- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **257 K€** (-2,6%/BP 2018) dont 61 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 196K€ (-8 K€/BP 2018) dont :
  - 3,4K€ pour l'étude sur la certification du pont roulant,
  - 13,3 K€ de travaux sur les sites de Binic et de St-Quay-Portrieux (Création de clôture piscine Binic, accessibilité cheminement extérieur St Quay et sécurisation toitures bât St Quay)
  - 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux
  - 128 K€ de travaux sur la base de Binic suite à des malfaçons dans sa construction concernant les sous-faces du bâtiment. Les remboursements des assurances étant toutes comptabilisées dans les comptes à hauteur de 143 K€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **240 K€** (+102 K€/BP 2018) et correspondent notamment à une subvention d'investissement du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 50 K€ ainsi qu'à un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 190 K€ dans l'attente du virement de la section de fonctionnement au BS 2019.

### 5) Patinoire : 642 K€

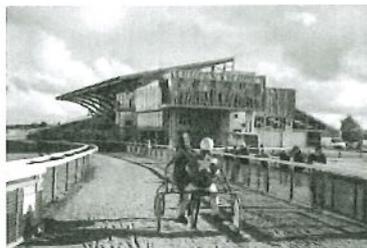
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **560,3 K€** soit +20,5% / BP2018. Sur ce montant, les dépenses de personnel représentent 405,8 K€ et progressent de +32%/ BP 2018. Cette évolution est en grande partie ponctuelle car liée au remplacement d'agents en arrêt de travail et en cours de reclassement professionnel. Les autres dépenses de fonctionnement diminuent de -3% pour atteindre 154,5 K€ en 2019. Les principales dépenses concernent les fluides pour 90,8 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 17,9 K€, des fournitures et de petits équipements pour 12,4 K€, des frais de gardiennage pour 8,5 K€, des dépenses liées à des animations pour 5,3 K€ (Fête de la glace,...) et des redevances (SACEM,...) pour 4,2 K€.

Les **recettes de fonctionnement** sont stables à hauteur **182,8 K€** dont 175 K€ de billetterie et 5,8 K€ de reversement des distributeurs.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **81,4 K€** (+63,9 K€ / BP 2018) dont :

- 30 K€ pour le système monétique de gestion et de contrôle
- 25 K€ pour la pose Plexiglass devant les tribunes en remplacement des gardes corps
- 7 K€ pour le changement de 2 portes issues de secours
- 4,6 K€ pour l'acquisition de patins à glace
- 4 K€ pour un tableau afficheur électronique Hockey
- 2,4 K€ pour le remplacement skydôme de l'entrée

### 6) Hippodrome : 594 K€



Inauguré le 1<sup>er</sup> mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **218 K€** (-11 K€ / BP 2018) dont 79 K€ de charges à caractère général, 86 K€ de charges de personnel, 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017) et 39 K€ de remboursement des intérêts de 2 emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **365 K€** (-9 K€ / BP 2018) dont 73 K€ de loyer de la Société des Courses (-40 K€ / BP 2018), 18 K€ de prélèvement sur les paris hippiques perçu par l'agglomération, 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration et 2 K€ de locations de salle.

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 262 K€ (+ 35 K€ / BP 2018). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **376 K€** (+104 K€ / BP 2018) dont 229 K€ de dépenses d'équipement. Les principales dépenses concernent la réfection d'un pan de couverture du hall des paris pour 110 K€, des clôtures pour 30 K€, de l'enrobé pour 25 K€ et des aménagements intérieurs pour 25 K€.

Le remboursement du capital des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014 s'élève à 147 K€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **229 K€** (+102 K€ / BP 2018) et se traduisent par la réalisation d'un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

#### **7) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupreur : 3,36 M€**



*L'ouverture de la salle couverte d'athlétisme est prévue vers le mois d'avril 2019.*

*Le coût global de l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme s'élève à 14,545 M€. Les recettes sont estimées à 6,4M€ (DB-243-2013 de Saint-Brieuc Agglomération).*

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **97,2 K€** (hors RH estimées à 61 K€ pour 2019 : 3 agents). Les dépenses principales comprennent 30 K€ de frais de nettoyage dont un nettoyage exceptionnel de fin de chantier, 26 K€ de fluides, 17 K€ de maintenance et de réparation du site, 7,5K€ de fournitures diverses, 7,5 K€ d'entretien des espaces verts et 5 K€ de frais de gardiennage.

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à **19 K€** dont 15 K€ de locations et 4 K€ de subvention du Conseil Régional.

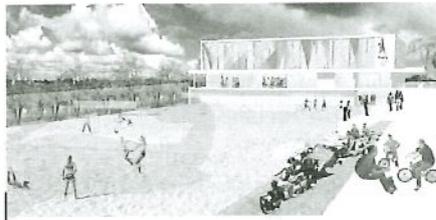
Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **3,26 M€** pour la fin des travaux de construction et d'aménagement du stade couvert d'athlétisme.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **2,3 M€** et correspondent principalement à des subventions d'investissement perçues en fonction de l'avancée des travaux : 0,8 M€ pour la Région, 0,4 M€ pour le Cnds, 0,5 M€ pour le Département et 0,6M€ pour la Ville de Saint-Brieuc.

**8) Vélodrome – Station VTT – Piste de Roller : 13 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **12,1 K€** dont 7,9 K€ pour correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. Les autres dépenses concernent principalement la station VTT pour 3,2 K€ entre autre pour l'achat d'équipements techniques et vestimentaires ainsi que la piste de roller pour 1 K€. Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement** en 2019.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **1,2 K€** et concernent la piste de roller pour des travaux d'accessibilité. Il n'y a pas de **recettes d'investissement** en 2019.

**9) Stade de Beach Volley : 780 K€**

Acté en 2016 (2016-06-078-B Communauté de Commune du Sud Goëlo), le budget de la construction de la salle couverte de Beach-volley a été arrêté par la délibération DB-295-2018 du Conseil d'Agglomération du 18 octobre 2018 pour un montant de 1 253 000 € HT. La livraison de l'équipement est prévue mi-2020.

Au vu du calendrier de l'opération, les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **780 K€** pour l'année 2019. Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **180 K€** dont 60 K€ de la Région, 60 K€ du CNDS et 60 K€ du Conseil Départemental.

**10) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 50 K€**

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **34,8 K€** dont :

- 25,2 K€ pour la salle de sport de la Closerie (16,7 K€ de fluides, 4 K€ de frais de nettoyage de la salle,...)
- 9 K€ pour la salle de sport Camille Claudel (4 K€ de frais de nettoyage de la salle et 5 K€ d'indemnité d'utilisation)
- 0,6 K€ pour le boulodrome La Vaillante (fluides)

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **12 K€** et correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle de sport.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **15 K€** pour le paiement du solde des travaux de réhabilitation de la salle de sport de la Closerie.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement** en 2019.

## H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

<b>MONTANT DEPENSES = 1 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 0,9 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,1 M€</b>

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Dans ce cadre, elle a voté lors du conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 la création d'une plateforme Insertion Sociale et Professionnelle élargie aux 32 communes pour la période 2018-2020. Elle a pour objectif de donner davantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité aux interventions autour de 5 axes :

- Repérage – Accueil, information, accompagnement de premier niveau
- Lever les freins à l'emploi
- En route vers l'emploi
- Appui à la création d'activité pour les publics en insertion sociale et professionnelle
- Actions spécifique de cohésion sociale

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,89 M€**

Les charges de fonctionnement baissent de -46,6 K€ / 2018 et comprennent 369 K€ de charges de personnel (-40,5 K€/BP2018). Les principales dépenses concernent :

- **105,5 K€** de dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi et des ateliers du cœur dont 14,3 K€ de nettoyage des locaux, 12,7 K€ de maintenance, 5K€ d'entretien et réparation de bâtiments, 18 K€ de fluides, 5,5 K€ de taxe foncière, 6,2 K€ de fournitures diverses (alimentation,...), 2 K€ pour le solde de l'action « microcrédit personnel » de Saint-Brieuc Agglomération et 16,5 K€ pour des actions diverses (prestations Gens de rue, soutien aux créations de structures, pilotage de la Clause d'Insertion Sociale,...).
- **254,5 K€** représentent le montant des adhésions à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, le réseau SPEF Breton et la participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Fonds d'Aide aux Jeunes.
- **160 K€** sont destinés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, notamment : Avant-premières, la Mission Locale, CIDEF, les Nouëlles et la Cité des métiers.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **193 K€** et comprennent principalement les loyers et charges de l'Espace Initiatives Emploi pour 89,4 K€, les loyers des Ateliers du Cœur pour 63,8K€, la téléphonie 10 K€, le certificat d'économie d'énergie 11 K€.

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 76,8 K€**

Les travaux du bâtiment des Ateliers du Cœur achevés, les charges d'investissement comprennent principalement :

- **55 K€** pour le bâtiment des Ateliers du Cœur : travaux de réaménagement du parking en remplacement du revêtement terre pierre actuel inadapté à l'utilisation qui en est faite. Ce bâtiment a été inauguré le 29 novembre 2016.
- **15 K€** de travaux à l'Espace Initiative Emploi pour améliorer la qualité d'accueil pour le public : Fin de la 3ème tranche de remise à niveau : changement moquette, reprise des peintures de l'accueil, pose de protections murales dans la salle de réunion remise en peinture du mur extérieur et changement de la signalétique.
- **6,8 K€ de matériel informatique.**

Il n'y a pas de recette d'investissement pour 2019. Celles prévues en 2018 portaient sur une subvention de l'ADEME pour les panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment de l'EIE.

**I. COHESION SOCIALE**

<b>MONTANT DEPENSES = 0,1 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 0,1 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0 M€</b>

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

**- CISPD**

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

**107,5 K€** seront consacrés au **CISPD** en 2019 soit +13,4 K€ / 2018 dont :

- **65 K€** (+ 15 K€ /2018) en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire
- **23,5 K€ de charge de personnel**
- **19 K€** (pas d'augmentation / 2018) pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-10-2018) CONSEIL AGGLO DU 15 Février 2018

**- ACTION SOCIALE**

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ».

Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1er janvier 2018.

Dans ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération ne participe plus au fonctionnement du **GCSMS Baie d'Armor Groupement** créé en juillet 2013 Celui-ci, pour répondre aux besoins des CCAS, avait pour vocation de proposer via une mutualisation de moyens des programmes d'action à destination des services d'aide à domicile. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le GCSMS est à présent lié au CIAS dans le cadre de missions redéfinies (portage des repas,...).

En **recettes d'investissement**, est attendue pour 2019 le remboursement de **1,68 M€** (Saint-Brieuc Armor Agglomération 1,35 M€, Sud Goëlo 200 000 €). Ces recettes visent à compenser la perte de trésorerie du CIAS liée au décalage entre le paiement des dépenses et la perception des recettes liées à la facturation.

#### - Le contrat Local de Santé

Par délibération du 28 juin 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a lancé une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé sur son territoire.

Les contrats locaux de santé participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé. C'est un outil de territorialisation de la politique de santé qui permet de décliner les priorités du plan régional de santé au niveau local.

L'Agglomération a recruté un chargé de mission à temps partiel pour le suivi de la démarche d'élaboration du contrat local de santé.

Une politique d'aide à l'installation de Médecins sur le territoire est également en cours de réflexion et fera l'objet d'une inscription en budget supplémentaire ou décision modificative.

#### - La convention territoriale globale avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Par délibération du 29 novembre 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de lancer une démarche partenariale avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor ayant pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion, le numérique et la vie locale.

Cette démarche doit aboutir à la signature d'une Convention Territoriale Globale.

C'est un cadre politique sur lequel se rattachent des financements et qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires d'un territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions.

L'Agglomération a décidé de recruter un chargé de mission sur 6 mois pour le suivi de cette démarche.

## J. PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

**MONTANT DEPENSES = 2,3 M€**

**FONCTIONNEMENT = 2,2 M€**

**INVESTISSEMENT = 0,1 M€**

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploec-L'Hermitage et Saint Carreuc.

### I – La Politique Petite Enfance : 9 K€

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOP (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en 2015 pour la période 2015-2020 (DB-120-2015). Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagne les porteurs de projets.

Par ailleurs, **5,8 K€** sont prévus dans le cadre des **Rencontres Territoriales Petite Enfance 2018** dont 1,3 K€ de frais de réceptions et 4 K€ pour la poursuite de conférences/ateliers.

Pour finir, dans le cadre du **renforcement des missions du RPAM** suite à la **circulaire du 26 Juillet 2017**, Saint-Brieuc Armor Agglomération prévoit deux actions pour un montant de **3,5 K€** :

- Le **renforcement du rôle du RAM** à hauteur de **1,5 K€** pour les situations de tension entre parents et assistants maternels : fonction de médiation dans les conflits, informations préoccupantes, recherche d'un nouveau mode d'accueil... A ce titre, il apparaît nécessaire d'accompagner les animatrices dans l'analyse de leur pratique avec un professionnel. Le RPAM s'attachera à mettre en place une formation sur le sujet.
- Le **conventionnement avec la FEPEM** pour **2 K€** afin de maintenir la hotline juridique destinée aux animatrices, l'accès gratuit pour les familles au site internet FEPEM, les conférences tout public sur des questions sensibles comme la fin de contrat, les congés...

### 2 – Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 615 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM spécifique a été signé avec la CAF (DB-259-2016) pour l'année 2017 le temps que la nouvelle agglomération élabore un Contrat de Projet RPAM 2018-2021. Celui-ci a été voté au conseil d'agglomération

du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2017-2020 a pour objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement de la CAF. Le Contrat de Projet RPAM 2017-2020 a pour objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. L'équipe du RPAM se compose de 9,80 ETP d'animatrices, d'une assistante et d'une coordinatrice qui encadre et coordonne l'action des agents.

Un **budget global de 615 K€** soit -58 K€ / 2018 est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- 548 K€ de frais de personnel (- 63,4K€ / 2018)
- 63 K€ (+2 K€ / 2018) de frais de fonctionnement du relais dont 29 K€ d'honoraires consacrés aux projets, 7,6 K€ de frais de télécommunications, 5,4 K€ de fournitures de petit équipement, 4,4 K€ de maintenance informatique, 4,8 K€ de documentation.
- 3,8 K€ en investissement : 0,5 K€ pour l'achat de mobilier et 3,3 K€ de matériel informatique.

Les **recettes de fonctionnement 2019** perçues de la CAF sont estimées à **389,3 K€** dont 385,5 K€ dans le cadre du contrat enfance jeunesse et 3,8 K€ de subvention exceptionnelle sur projets annuels et analyse de pratique.

### **3 – Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 753 K€**

Par délibération du 30 novembre 2017 (DB-398-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Outre le CEJ, Les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

#### **Multi accueil "La Farandole": 309,4 K€**

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- préparation à la scolarisation,
- soutien à la parentalité,
- intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,

- moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférie  
pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des pleint

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEV. 2019**  
ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **279,9 K€** (-4,4K€ / BP 2018) dont 223,7 K€ de dépenses de personnel (-9,3 K€ / BP 2018). La hausse légale des dépenses de personnel est atténuée par un moindre recours à du personnel temporaire (-25 K€). Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 56,2 K€ (+4,9 K€/ BP 2018). Les plus significatives sont les fluides pour 14 K€ (+3 K€/ BP 2018), les frais de maintenance/entretien pour 13,1 K€, les fournitures et petits équipements pour 6,8 K€ et la livraison de repas qui est stable à 7 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **143 K€** dont :

- 120 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse
- 15 K€ de tarification des usagers

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **29,5 K€** dont une structure de jeux extérieure, une modification du patio ainsi que des travaux d'accessibilité.

### **Halte-garderie "Potes & Potiron" : 281,6 K€**

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévus, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **205,1 K€** (+27,6 K€ / BP 2018) dont 169,6 K€ de dépenses de personnel (+19,1 K€ / BP 2018). Ces dernières prévoient la création d'un poste d'éducateur à mi-temps. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 35,5 K€ (+8,5 K€ / BP 2018). Les plus significatives sont les fluides pour 5K€, les frais de maintenance/entretien pour 7,1 K€ (+5,5 K€ / BP 2018), les fournitures et petits équipements pour 7,7 K€ (+750€ / BP 2018) ainsi que la mise en place d'une livraison de repas pour 3 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **89,2 K€** dont :

- 18 K€ de tarification des usagers
- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **76,5 K€** dont 42 K€ d'aménagements extérieurs, 20K€ d'aménagements intérieurs (aménagement d'une cuisine pour assurer la prestation des repas) et 9,5 K€ pour la sécurité du site.

### **L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 161,6 K€**

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris l'ensemble des compétences des 4 EPCI fusionnés dont les ALSH des enfants de 3 à 11 ans et les activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans de Quintin Communauté. Dans le cadre de l'harmonisation des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence ALSH a été restituée aux dix communes de l'ex Quintin Communauté. En parallèle Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun qui a pour mission « l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 11 ans et des activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans » (DB 317-2018). Dans un premier temps, cette expérimentation est limitée aux communes proches de Quintin.

L'organisation des activités est confiée à la MJC du Pays de Quintin via une convention d'objectifs de 2 ans renouvelable signée par les 11 communes membres du service commun de l'agglomération (DB-318-2018).

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des enfants. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies. Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **161,6 K€** (+5 K€ / BP 2018) dont 160 K€ de subvention de fonctionnement à la MJC du Pays de Quintin dans le cadre de convention.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **161,6 K€** dont 160 K€ de participation des communes membres du service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sera saisie afin de restituer aux communes les moyens qui étaient consacrés au financement de ce service par l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2018 (augmentation des DAC des communes concernées).

#### 4- PIA Jeunesse : 909 K€

Dans la continuité du projet initié en 2016 (DB-151-2016), l'appel à projet « projets innovants en faveur de la jeunesse » visant à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales, intégrées et novatrices, se poursuit. Des cofinancements ont d'ores et déjà été obtenus et font l'objet d'un conventionnement entre Saint-Brieuc Agglomération et l'Anru. Si la plupart des actions ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage agglo, une petite partie relève de la direction de la prospective.

En 2019, le PIA Jeunesse représente **909 K€** en **dépenses de fonctionnement** et **931 K€** en **recettes de fonctionnement**.

**K. ENVIRONNEMENT**

<b>MONTANT DEPENSES = 80 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 40,7 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 39,3 M€</b>

**80 M€** seront consacrés à l'environnement dont plus de **52 M€** sur les budgets annexes eau, assainissement collectif et non collectif et **3,8 M€** pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **21 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

**a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES**

En application de l'article L.5211-41-3 du CGCT et de l'article 35 de la loi NOTRe, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales sont généralisées sur l'ensemble du territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé d'harmoniser ces compétences à l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans cette optique, une étude a été menée depuis 2017 pour :

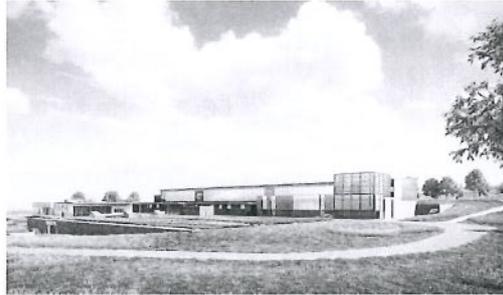
- Arrêter les modes de gestion du futur service (régie/DSP : DB-282-2018)
- Définir le niveau de service souhaité
- Déterminer les conditions financières du transfert de compétence
- Fixer le niveau de tarifs cibles et définir l'harmonisation des tarifs. La délibération tarifaire 2019 a été votée le 20 décembre 2018 (DB-378-2018). Elle prévoit une harmonisation des tarifs sur 5 ans.
- faire évoluer le statut de la régie communautaire de régie simple à régie à autonomie financière (DB-213 à 215 du 5 juillet 2018).

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création.

- **3,83 M€** seront consacrés aux **eaux pluviales**. Cette enveloppe est stable et comprend 432 K€ de dépenses de fonctionnement et 3,4 M€ de dépenses d'investissement.
- **24,3 M€ (+4,14 M€ / 2018)** représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 9,7 M€ en exploitation et 14,6 M€ en investissement. Jusqu'au 31 décembre 2018, ce budget correspondait aux services des ex-territoires de Saint-Brieuc Agglomération et du Sud Goëlo, les communes des territoires de Quintin communauté et CAP4 ayant conservé l'exercice de la compétence eau. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence est communautaire et fait l'objet d'une mixité du mode de gestion entre régie et gestion externalisée (DB-282-2018).
  - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **9,7 M€ (+683 K€/BP 2018)**. Sur cette évolution un montant de 653 K€ découle de l'estimation des dépenses liées à l'extension de la compétence (hors frais de personnel). Concernant l'ancien périmètre, les dépenses progressent d'environ +302 K€ atténuées par une baisse des charges de personnel de -272 K€. La hausse est principalement liée aux charges à caractère général qui progressent de +252 K€ pour atteindre 4,1 M€ (fluides +65 K€, analyses +20 K€, nouveaux règlements +66 K€, redevances +20 K€, produits de traitement +15 K€, carburant +10 K€,...) ainsi qu'aux remboursements des intérêts d'emprunts qui progressent de +27 K€ pour atteindre 674 K€. Cette évolution est atténuée par une baisse des dépenses de personnel de -272 K€ pour s'établir à 2,85 M€. L'évolution des dépenses de personnel est liée d'une part à un BP 2018 surestimé et d'autre part à un BP 2019 prévoyant un moindre recours au personnel extérieur (-116 K€). Les dépenses de personnel seront abondées lors du budget supplémentaire 2019 entre autre pour intégrer l'extension de la compétence.
  - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **16,9 M€ (+1,9 M€/BP 2018)**. Sur cette évolution un montant de 1,46 M€ découle de l'estimation des recettes liées à l'extension de la compétence. Concernant l'ancien périmètre, les recettes progressent de + 473 K€. Les éléments en hausse représentent +543 K€ dont la valorisation des travaux en Régie pour +267 K€ et les produits des

services pour +263 K€ (ventes au SDAEP, ventes aux abonnés par des baisses concernant les participations (Agence de l'eau liés aux antennes relais -28 K€.

- > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **14,6 M€** (+31%/BP 2018) dont 2,23 M€ pour le remboursement du capital de la dette. Conformément à l'étude, une enveloppe globale de dépenses d'investissement pour l'ensemble du territoire est établie à hauteur de 12,41M€. Sur ce montant, on peut noter entre autre 326 K€ fléchés pour des études, 200 K€ pour des logiciels, 830 K€ pour des immobilisations corporelles (480 K€ pour du matériel industriel, 128 K€ pour des véhicules,...), 8,16 M€ pour les priorités de service et les projets d'aménagement et 2,19 M€ dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable (DB-176-2016 / Saint-Brieuc Agglomération).



- > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **7,4 M€** (+42,5%/BP 2018) pour l'ensemble du territoire. La progression des recettes est liée à un emprunt de 6,8 M€ (+2,1 M€ / BP 2018) pour financer les dépenses d'équipement ainsi qu'à 255 K€ de subventions d'équipement (+191 K€ / BP 2018). A noter 307 K€ de remboursement de TVA par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération.
- **27,6 M€** (+5,2 M€ / BP 2018) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe assainissement** dont 8,4 M€ en exploitation et 19,2 M€ en investissement. Jusqu'au 31 décembre 2018, ce budget correspondait aux besoins de financement des services préexistants à la fusion à savoir l'assainissement collectif sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération ainsi que l'assainissement collectif de zone sur le territoire de Centre Armor Puissance 4. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence est communautaire et fait l'objet d'une mixité du mode de gestion entre régie et gestion externalisée (DB-282-2018).
  - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **8,4 M€** (+1,8 M€/BP 2018). Sur cette évolution un montant de 1,69 M€ (hors frais de personnel) découle de l'estimation des dépenses liées à l'extension de la compétence. Concernant l'ancien périmètre, les dépenses progressent d'environ +228,8 K€ atténuées par une baisse de -79,5 K€ du remboursement à l'AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés. La hausse est principalement liée aux charges à caractère général qui progressent de +136,3 K€ pour atteindre 1,9 M€ (fluides +77 K€ et nouveaux règlements +66 K€ atténués par quelques baisses), aux remboursements des intérêts d'emprunts qui progressent de +59 K€ pour atteindre 1,1M€ ainsi qu'aux dépenses de personnel qui augmentent de +32,5 K€ pour atteindre 2,7 M€. Les dépenses de personnel du BP 2019 (+32 K€ / BP2018) seront abondées lors du budget supplémentaire 2019 entre autre pour intégrer l'extension de la compétence.
  - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **16,7 M€** (+3 M€/BP 2018). Sur cette évolution un montant de 2,74 M€ découle de l'estimation des recettes liées à l'extension de la compétence. Concernant l'ancien périmètre, les recettes progressent de +269 K€. Les éléments en hausse représentent 306,7 K€ et concernent la valorisation des travaux en Régie pour +37 K€, des participations pour +30 K€ et surtout les produits des services pour +239,7 K€ (ventes aux abonnés, prestations,...). Cette progression est atténuée par une baisse de -37 K€ des autres produits de gestion courante (participation des industriels,...).
  - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **19,2 M€** (+24%/BP 2018) dont 4 M€ pour le remboursement du capital de la dette. Conformément à l'étude, une enveloppe globale de dépenses d'investissement pour l'ensemble du territoire est établie à hauteur de 15,15 M€. Sur ce

montant, on peut noter 510 K€ fléchés pour des études, 101 K€ immobilisations corporelles (293 K€ pour du matériel industriel), 13,9 M€ pour les priorités de service et les projets d'aménagement.

- > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **11 M€** (+30,8%/BP 2018) pour l'ensemble du territoire. La progression des recettes est liée à un emprunt de 9,8 M€ (+2,8 M€ / BP 2018) pour financer les dépenses d'équipement ainsi qu'à 860 K€ de subventions d'équipement (+93 K€ / BP 2018). A noter 297 K€ de remboursement de TVA par les délégataires sur les investissements réalisés par l'agglomération (-303 K€ / BP 2018).
- **349,5 K€** (-31,9 M€ / BP 2018) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe SPANC** dont 340,9 K€ en exploitation et 8,6 K€ en investissement.
  - > Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **340,9 K€** (-10,04%/BP 2018). Cette évolution est liée à une baisse de -14,1 K€ des charges à caractère général pour atteindre 152,3 K€ ainsi qu'une diminution des dépenses de personnel de -33,5 K€ pour atteindre 177 K€ (fin d'une mission confiée à un agent temporaire). Ces baisses sont atténuées par quelques hausses dont la création d'une enveloppe consacrées aux dépenses imprévues pour 5,4 K€.
  - > Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **349 K€** (+10,37%/BP 2018). La progression est liée aux recettes des contrôles qui s'élèvent à 349 K€ (+66,8 K€/BP 2018). Leurs cycles de réalisation étant sur 8 années, celles-ci fluctuent d'une année sur l'autre. Contrairement à 2018 (34 K€), il n'y a pas de participations de l'Agence de l'Eau de Bretagne en 2019.
  - > Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **8,6 M€** (+6,2 K€ /BP 2018). Cette enveloppe est consacrée aux besoins du SPANC sur l'année 2019 (informatique,...).
  - > Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **500 €** (-50%/BP 2018) et correspondent au FCTVA. Le financement des dépenses d'investissement est assuré par les opérations d'ordre du budget annexe SPANC (dotations aux amortissements).

## b) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE NATURELLE DE LA BAIE

### 1- Actions environnementales : 329 K€

- > **318,8 K€** soit +32 K€ / 2018 (dont 168,9 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** aux actions environnementales. Les principales dépenses concernent l'entretien des chemins de randonnées pour 135 K€, l'entretien de la forêt du Sud Goëlo pour 6 K€. Il n'y a pas d'inscription pour l'édition de rando fiches dans l'attente de l'harmonisation des compétences. **34,7 K€** de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2019 dont 29 K€ dans le cadre de Natura 2000 et 5 K€ liés à la vente de bois.
- > **10,2 K€** soit -90,8 K€ / 2018 seront consacrés aux **investissements** dont 5 K€ d'acquisition de terrain pour circuit VTT, du mobilier pour la Forêt Sud Goëlo 3 K€ (barrières de sécurisation de la route forestière), 2 K€ pour la signalétique Natura 2000 sur le site de Lanfains L'Hermitage.

### 2- Aménagement des eaux : 1,7 M€

**1,64 M€** soit +242 K€ / 2018 (dont 352 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les principales dépenses concernent :

- **350 K€** pour la collecte et le traitement des algues vertes (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'Etat).
- **520 K€** pour des travaux sur la rivière, le bocage et les zones humides, les travaux sont conséquents en 2019.
- **65 K€** pour des travaux de reconstitution du bocage
- **177,5 K€** d'études dont 24 K€ sur la rivière Douvenant Grève des Courses, 140 K€ au titre de la compétence GEMAPI et 13,5 K€ pour la qualité de l'air au Légué 13,5 K€.

- **134 K€** de participations dont 119 K€ au Syndicat Mixte du P (FEAMP), 10 K€ à Lamballe Terre et Mer, 5 K€ à Loudéac Communauté. Lié.
- **35 K€** d'animations sur les bassins versants (scolaires,...).

**620 K€** de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2019 dont 229 K€ dans le cadre de la collecte et du traitement des algues vertes et 335 K€ subventions pour travaux rivière, zones humides et bocage.

**86,7 K€** seront consacrés aux **investissements** dont 85 K€ pour la réhabilitation de la maison du Pré Aly qui sera transformée en Maison de la Pêche (85 K€) et 1,5 K€ pour l'acquisition de sondes mobiles pour le suivi de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

### 3- Réserve naturelle de la baie : 112 K€

> **108,7 K€** soit -22,8 K€ / 2018 (dont 93,9 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à la réserve naturelle de la baie. Ce budget est en baisse compte tenu de dépenses qui n'apparaissent pas en 2019 (frais pour les 20 ans de la Réserve en 2018 et pas de subvention au festival Armor Nature qui aura lieu à Dinan en 2019). Les principales dépenses concernent des impressions dont le magazine de la réserve de la baie et « La Pie Bavarde » pour 3,8 K€, des produits et petit équipement de laboratoire pour 1 K€, l'achat de fournitures pour 1,4 K€, l'hébergement et la maintenance du site internet pour 4 K€, la maintenance du balisage maritime et terrestre pour 2,5 K€.

**54 K€** de recettes sont attendues en fonctionnement au BP 2019 correspondant à la subvention de fonctionnement de la DREAL.

> **3,35 K€** soit +350 € / 2018 seront consacrés aux **investissements** dont **2,3 K€** d'acquisition de matériel informatique et **1 K€** pour le financement de panneaux « entrée de plage ».

### c) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend devenir une référence en matière de construction durable, d'économie circulaire et de sobriété énergétique (Orientation n°2).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours, il devrait être adopté mi-2019. Il a été arrêté en juillet 2018 (DB-193-2018) et fait à présent l'objet de consultations.

Le diagnostic, partagé avec les partenaires et le grand public pendant la première phase de concertation a permis de faire émerger 30 enjeux prioritaires pour le territoire. A partir de ces enjeux, le comité de pilotage a défini 6 orientations pour le territoire :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.

### I- Energie et Développement Durable : 462,3 K€

Le budget de fonctionnement s'établit à **434,7 K€** soit + 23,4% par rapport au BP 2018 (dont 171,8K€ de charges de personnel). Les principales dépenses concernent :

- **69 K€** de subventions dont les principales sont 63 K€ à l'Agence Locale de l'Energie (réseaux de chaleur, Conseil en énergie aux communes,...) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- **34,8 K€** de cotisations (Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh et Amorce).

- **10 K€** pour une expérimentation « coupe/broyage plat mise en place d'une filière bois pour alimenter la chaudière »
- **8,3 K€** dans le cadre de la réalisation d'un Plan Climat Air
- **8,2 K€** pour les actions du Printemps du Développement Durable.
- **6 K€** pour un partenariat avec la Maison de l'Agriculture Bio dans le cadre du programme bio dans les cantines.

La principale raison de la hausse des dépenses de fonctionnement découle de 2 nouveaux projets :

- **84 K€** dans le cadre de la mise en place d'un Fonds Chaleur Territorialisé servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du futur Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. SBAA prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement sont confiées à l'ALEC.
- **36 K€** pour la réalisation de cartographies dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de ville ». Suite à l'étude « récupération de chaleur sur le réseau d'eaux usées » réalisée en 2018, l'objectif est de définir les caractéristiques des tronçons où la récupération d'énergie est envisageable. Il s'agit de juxtaposer sur une cartographie les points de consommation de chaleur pour mesurer le potentiel.

**42 K€** de recettes de fonctionnement sont attendues et correspondent à une subvention dans le cadre de la mise en place d'un Fonds Chaleur Territorialisé.

**Le budget d'investissement s'établit à 27,6 K€** soit -82,6 K€ / BP 2018. Les principales dépenses concernent :

- **25 K€** pour une étude d'opportunité sur le projet d'usine de déshydratation. Il s'agit d'un accompagnement pour la mise en place d'une structure pour assurer la gestion de l'usine. Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan baie 2027.
- **1,7 K€** liés au financement participatif réalisé pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace Initiative Emploi.
- **900 €** pour l'installation d'un rucher dans la zone des châtelets.

**17,5 K€** de recettes d'investissement sont attendus de l'ADEME pour un financement à hauteur de 70% de l'étude sur le projet d'usine de déshydratation.

## 2- La Chaufferie Bois : 439 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **335 K€** soit -84 K€ par rapport au BP 2018. Les dépenses principales sont :

- **247,8 K€** pour le fonctionnement de la chaufferie bois estimé sur un taux de couverture 52% bois/48% gaz. Ce montant se décompose en 111 K€ de gaz et 136,5 K€ de redevances à l'exploitant. Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation (56,5 K€) et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant (80 K€).
- **37 K€** de remboursement d'intérêt de la dette et frais de trésorerie
- **18 K€** de fluides dont 15 K€ d'électricité et 3 K€ d'eau
- **15 K€** de provisions
- **12,2 K€** de frais divers (entretien espaces verts,...)
- **5 K€** de frais juridiques

Les **recettes d'exploitation** sont stables à hauteur de **415 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn),

du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que Expositions et salle Hermione).



Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **104 K€** (+ 1,8 K€ / BP 2018). Les dépenses principales concernent :

- **45 K€** pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE.
- **53 K€** consacrés au remboursement du capital de l'emprunt.

Les **recettes d'investissement** diminuent de -20 K€ entre 2018 et 2019 pour atteindre **24 K€** et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

#### d) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 20,9 M€

Ce budget comprend à la fois la collecte et le traitement des déchets y compris la gestion des déchèteries. Il regroupe les quatre services des EPCI préexistants à la création de la nouvelle Agglomération et le service sur la commune de Saint-Carreuc.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Sur ce financement, l'Agglomération a programmé en 2019 de procéder au choix entre la TEOM et la REOM sur l'ensemble du territoire. Une délibération doit être prise en conseil d'Agglomération au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Les services de collecte et traitement connaissent une **hausse significative du coût du traitement facturé par KERVAL** qui est liée :

- A l'exploitation du nouveau centre de TRI TI VALO, le nouveau centre de tri et préparation de Combustible solide de récupération (CSR) qui a été inauguré en 2017.
- A la renégociation du contrat Générés pour le traitement des flux recyclables. Ces investissements ont été positionnés et gérés sur le territoire de KERVAL pour répondre à la problématique des déchets résiduels et éviter la flambée des coûts de traitement des déchets ultimes soumis à la TGAP (Taxe sur les Activités Polluantes) à l'horizon 2025 (Doublement de la taxe à la tonne enfouie passant de 33 € à 65 € la tonne).

Il y a également une hausse des charges d'exploitation notamment du carburant et des frais de réparation des bennes existantes.

Les **recettes affectées aux services subissent par ailleurs une érosion liée** :

- A la mise en place du **barème F par le nouvel organisme Citéo** issu de la fusion au mois de septembre 2017 d'Eco-emballages et Ecofolio. Ce barème F est le nouvel agrément de la filière des emballages ménagers. Ces soutiens sont recentrés sur la collecte sélective et moins sur la valorisation complémentaire, et sont plus rémunérateurs sur les performances et le tri des emballages en plastique. L'impact pour le budget collecte et traitement de l'Agglomération serait de l'ordre de 400 K€ à 500 K€.
- A l'arrêt du soutien SDD (Soutien au Développement Durable) pour un montant avoisinant les 100 K€.



Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEV. 2019**  
ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

### 1) Budget du service financé par la TEOM : 18,8 M€

Le service financé par la TEOM correspond aux services des territoires du Sud Goëlo et de Saint-Brieuc Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **17,2 M€** soit +0,9 M€ par rapport au BP 2018 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **14,51 M€** soit + 0,5 M€ par rapport au BP 2018 dont 5,7 M€ de charges de personnel (+88 K€), 1,36 M€ de charges à caractère général (+88 K€), 50 K€ de frais financiers (-12 K€) et 6,5 M€ de contributions versées à KERVERAL pour le traitement des déchets et au SMICTOM Launay Lantic pour la gestion du service sur le territoire Sud Goëlo (+342 K€).

A noter une dépense exceptionnelle en 2019 pour 27,3 K€ qui est le paiement du liquidatif 2016 négatif pour les soutiens Eco emballage

- La **gestion des déchèteries** pour **3,53 M€** soit +340 K€ par rapport au BP 2018 dont 0,59 M€ de charges de personnel (-25 K€), 221 K€ de charges à caractère général (+27 K€) et 2,7 M€ de contributions versées à KERVERAL.

A noter que les dotations aux amortissements qui représentent 840 K€ ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus qui ne décrivent que les dépenses réelles. Le principe d'équilibre budgétaire implique une couverture de ces amortissements par les ressources du budget OM.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **18,04 M€** soit +0,71 M€ par rapport au BP 2018 dont 13.5 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+1,35 M€), 2,17 M€ de participation de Citéo (- 389 K€) et 1 M€ de subvention d'équilibre du budget principal (-200 K€).

*Le budget 2018 des Déchets prend en compte une augmentation des recettes TEOM de 10% par rapport au taux de TEOM 2018, nécessaire d'une part aux besoins supplémentaires du budget 2019 mais également à une diminution de la subvention d'équilibre de 200 K€.*

*Le taux de TEOM passe par conséquent de **8.70% à 9.57%** sur le territoire du Sud Goëlo et le territoire de Saint-Brieuc Agglomération.*

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élève à **1,58 M€** soit – 1.34 M€ par rapport au BP 2018 dont :

- **627 K€** pour la **collecte des déchets** dont les principales dépenses concernent 184 K€ de subventions d'équipements versées aux communes pour des conteneurs enterrés, 202 K€ pour l'acquisition de bacs de collecte, 28 K€ pour l'acquisition d'un véhicule Kangoo des agents de maîtrise et remorque karcher pour nettoyage Ecopoints, 120 K€ pour des travaux d'agrandissement du CTLD et une étude sur le traitement de l'air. Est également prévu dans cette enveloppe l'installation d'un système de vidéosurveillance au CTLD et sur la plateforme déchets verts de la Ville Jouha et 52 K€ pour l'aménagement d'une plateforme de stockage des conteneurs et le bardage de 3 locaux de stockage conteneurs.

- **523 K€** pour les **déchèteries** dont les principales dépenses concernent 35 K€ pour l'étude sur la déchèterie sur le site du Perray, 350 K€ de travaux pour la mise aux normes de la déchèterie de Plérin à hauteur de 320 K€ et 30 K€ pour la maîtrise œuvre B2A pour création de la ressourcerie du Mitan sur la zone de Trégueux, 50 K€ pour du matériel chargeur télescopique à la déchetterie de Plérin et 76 K€ pour des travaux sur les bâtiments de déchetteries et 12 K€ pour divers matériels (Composteurs, bac...)

- **430 K€** de **remboursement de capital** par rapport aux l'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEV. 2019**  
ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **740 K€** soit -41% par rapport au BP 2018 dont un emprunt de 518 K€, et 157 K€ de FCTVA et subventions.

## **2) Budget du service financé par la REOM : 2,1 M€**

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1,8 M€** et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte** pour **1,4 M€** soit -11 K€ par rapport au BP 2018 dont 465.4 K€ de charges de personnel (-60 K€), 207 K€ de charges à caractère général (+18 K€) et 714 K€ de contributions versées dont celle de KERVERAL pour le traitement des déchets (+14 K€),

A noter que les dotations aux amortissements qui représentent 140 K€ ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus qui ne décrivent que les dépenses réelles. Le principe d'équilibre budgétaire implique une couverture de ces amortissements par les ressources du budget OM.

- La **gestion des déchèteries** pour **391 K€** soit +23 K€ par rapport au BP 2018 dont 51.6 K€ de charges de personnel (+2.1 K€), 45.4 K€ de charges à caractère général (+2.9 K€) et 294 K€ de contributions versées dont celle de KERVERAL pour le traitement des déchets (+18 K€).

Les **recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1,9 M€** soit équivalent au BP 2018 dont 1,57 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (+6%) et 200 K€ de participations de Citéo (-100 K€). Les tarifs de la REOM sont réévalués de +6% pour 2019 (DB-381-2018) afin de compenser la baisse des soutiens et l'évolution du coût du traitement.

Les **dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **307 K€** soit +241 K€ par rapport au BP 2018 dont :

- **293 K€** pour la **collecte des déchets** dont les principales dépenses concernent l'acquisition d'un véhicule de collecte 26 t pour 220 K€, un véhicule de service de 12.6 K€ et 5 K€ subventions d'équipements versées aux communes (sécurisation de points de collecte) et 44 K€ pour le renouvellement de bacs.

- **14 K€** pour les **déchèteries** qui concernent la mise à jour du système de vidéosurveillance passage au numérique à la déchèterie de Quintin et 3 K€ d'achat de composteurs et conteneurs.

**L. AMENAGEMENT ET VOIRIE**

<b>MONTANT DEPENSES = 6,1 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 1,2 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 4,9 M€</b>

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **6,1 M€** dont 1,20 M€ en fonctionnement et 4,9 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financés la rocade de contournement sud, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

**Le Service Commun ADS et PLUI : 1,04 M€**

Ce service a intégré en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan local d'urbanisme).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris à son compte le suivi des révisions de PLU communaux d'une part, et doit élaborer le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à horizon 2023.

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS est de **487,7 K€** (+ 53,86 %) dont 20,8 K€ de charges à caractère général (-17,9 K€) qui comprennent principalement la cotisation au CAUE pour 15,5 K€. Les charges de personnel s'élèvent à 466,9 K€ (+ 189,6 K€). Cette évolution est liée au projet d'élaboration du PLUI et à des renforts ponctuels pour le service ADS. Les dépenses liées au PLUI sont financées par une réfaction de DAC.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **314,6 K€**. Elles comprennent 58,6 K€ de dotation globale de décentralisation, 248 K€ correspondant à la facturation du service commun ADS aux communes et 8 K€ de remboursement sur rémunération du personnel.

**En investissement, 552,2 K€** sont prévus dont **400 K€** pour la mise en place du PLUI dans le cadre du transfert de compétence, **150 K€** pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du PLUI et **2,2 K€** pour du mobilier de bureau et matériel informatique pour 2 agents supplémentaires. En recettes, **58 K€** sont prévus pour le PLUI (subvention Etat).

**Centre d'exploitation : 867,4 K€**

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **716 K€** (+1,55 %) dont 473,7 K€ de charges de personnel (+ 14,7 K€) et 242 K€ de fournitures, fluides et prestations. Les dépenses d'entretien et réparation de matériel roulant demeurent stables du fait des efforts d'acquisition de nouveaux matériels depuis 2014.

Des recettes liées majoritairement à des travaux de voirie (peinture routière, balayage, élagage-fauchage, curage des fossés...) viennent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 646 K€ pour les prestations facturées aux communes et 154 K€ pour les prestations non facturées réalisées pour Saint-Brieuc Armor Agglomération. S'ajoutent 12,5 K€ de recettes liées au personnel soit **812,5 K€** de recettes au total.

**En investissement, 151,4 K€** sont prévus pour l'acquisition de matériels et véhicules. Cette somme sera principalement dédiée au remplacement du tracteur Egos 90 de 2003 (**110 K€**), d'une traine de transport imposée par le transfert de certains matériels par camion (**20 K€**). A cela s'ajoute la mise en place, sur le hangar-atelier, de 2 portes sectionnelles motorisées dans la continuité des 4 portes installées en 2017 et 2018 (**12 K€**). Sont également prévus l'achat de fournitures pour la création de boîtes de stockage de matériaux (paillage, matériaux granulaires...) (**5 K€**), le remplacement de 4 radiateurs électriques type « grille pain » dans les bureaux de l'accueil (**2,5 K€**) et le renouvellement de matériel informatique (**1,9 K€**).

La Voirie représente **3,5 M€** d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **2,733 M€**, sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de la **rocade de contournement sud**.

- **730 K€** pour les travaux d'aménagement du giratoire rue Rocade urbaine avec RD1, dont 80 K€ de participation aux travaux de remplacement et déplacement de réseaux réalisés par la Direction des Travaux Publics
- **1 K€** de dépenses de voirie liée aux jalonnements d'équipements SBA sur les RD que le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor ne prend plus en charge.

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEB 2019**  
ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

**Le Très Haut Débit** complète la section d'investissement avec une enveloppe de **745,5 K€**.

## M. DOTATIONS ET FONDS DE C AUX COMMUNES

<b>MONTANT DEPENSES = 19,8 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 19,8 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0 M€</b>

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF), créé par le Pacte de confiance et de gouvernance voté fin 2016 par les 4 intercommunalités préexistantes.

Une enveloppe de **17,7 M€** est prévue au titre des **Dotations d'Attribution de Compensation (DAC)**.

Les DAC versées aux communes évoluent en 2019 : la neutralisation des effets de la fusion sur la DGF et le FPIC des Communes (*via* leurs DAC) s'achève conformément au Pacte de confiance, le transfert de charges au titre des PLU est intégré sur plusieurs années en application des délibérations sur ce sujet, et de nouveaux services communs (commande publique, prévention des risques, ALSH) sont en cours de mise en place. Le montant est donc prévisionnel : il sera ajusté en cours d'année en fonction du montant effectif des transferts, dont le calcul sera proposé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le **fonds communautaire de fonctionnement (FCF) 2,1 M€** était également prévu par le Pacte de confiance et de gouvernance pour les années 2017 et 2018. Son montant était calculé à 13,18 € par habitant (moyenne du FCF de Saint Briec Agglomération en 2016), et sa répartition était établie en fonction des mécanismes de solidarité préexistants dans les intercommunalités, ou à défaut en fonction de la population des Communes concernées. Le montant par Commune était le suivant :

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
 Reçu en préfecture le 11/02/2019  
 Affiché le  
 ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

COMMUNE	FCF 2017-2018
BINIC-ETABLES-SUR-MER	112 554 €
BODEO (LE)	19 912 €
FOEIL (LE)	20 969 €
HARMOYE (LA)	11 180 €
HILLION	84 203 €
LANFAINS	13 302 €
LANGUEUX	87 311 €
LANTIC	22 289 €
LESLAY (LE)	9 030 €
MEAUGON (LA)	44 438 €
PLAINE-HAUTE	18 379 €
PLAINTEL	48 120 €
PLEDRAN	118 453 €
PLERIN	152 514 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	48 120 €
PLOUFRAGAN	159 451 €
PLOURHAN	28 985 €
PORDIC	156 546 €
QUINTIN	27 248 €
SAINT-BIHY	9 714 €
SAINT-BRANDAN	19 884 €
SAINT-BRIEUC	424 458 €
SAINT-CARREUC	20 207 €
SAINT-DONAN	61 704 €
SAINT-GILDAS	10 051 €
SAINT-JULIEN	48 593 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	68 516 €
TREGUEUX	104 131 €
TREMUSON	93 526 €
TREVEUEC	13 168 €
VIEUX-BOURG (LE)	15 069 €
YFFINIAC	69 252 €
<b>FCF TOTAL</b>	<b>2 141 277 €</b>

Un nouveau Pacte de solidarité doit être voté à compter de 2019 : celui-ci prévoira les critères et les modalités de la solidarité communautaire envers les Communes, qui peuvent prendre différentes formes (FCF, répartition dérogatoire du FPIC, modulation des DAC, ...).

Le montant de FCF 2018 est reconduit au budget 2019, afin d'assurer son financement si la forme du FCF est reconduite dans le futur Pacte. En fonction de l'adoption de celui-ci, le montant, la répartition entre les Communes et les autres formes possibles de solidarité seront modifiées en conséquence dans le budget supplémentaire et/ou les décisions modificatives de l'Agglomération.

**N. ADMINISTRATION GENERALE ET C****MONTANT DEPENSES = 15,4 M€****FONCTIONNEMENT = 14,2 M€****INVESTISSEMENT = 1,2 M€**

Le **budget global** consacré à cette politique est de **15,4 M€** dont 14,2M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**14,2 M€** sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13,2 M€**

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux **concours divers** (cotisations) pour **284 K€** dont 150,5 K€ pour la cotisation à l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne), 4,7 K€ pour Résovilles, 1,2 K€ pour la SFE (Société Française d'Evaluation), 99,3 K€ pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter administratif), 2,8 K€ pour le RGO (Réseau Grand Ouest Commande Publique), 1 K€ pour un site de ventes aux enchères Webenchères ou Agorastore, 3 K€ finalisation signalétique CIAD, 5,1 K€ pour l'ARIC, 1 K€ pour le CUSMA, 1 K€ pour l'AFIGESE et 14,1 K€ pour l'ADCF.
- **Au SIG** pour **307 K€** Par Délibération N° DB 417-20 du 21 décembre 2018 un nouveau partenariat SIG de pays 2018-2020 a été approuvé. Dans ce cadre une convention a été signée pour la création d'un SIG unifié entre le PETR du Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer formant 72 communes. Ce transfert supprime la cotisation de Saint-Brieuc au PETR du Pays de Saint-Brieuc. Ces dépenses sont en partie compensées en recettes par **186 K€** de participations dont 179 K€ par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer et 3 K€ par le PETR du Pays de Saint-Brieuc
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information** pour **217 K€** (hors RH) dont 30 K€ pour l'étude d'établissement d'un Plan de Sécurité des Systèmes d'Information et dimensionnement des moyens, 6 K€ pour l'étude conformité annuaire système et microsoft, 66 K€ pour des prestations d'infrastructure commune, 61 K€ de licences de messagerie, 33 K€ de maintenance extension/cluster, Firewall, ..., 17 K€ pour antivirus, 3 K€ transfert Samba 4 et 1 K€ de consommables informatiques.
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information 557 K€** (hors RH) dont 137 K€ de maintenance, 66,5 K€ de frais internet téléphonie, 122 K€ de redevances logiciels, 100 K€ de migration libre office, 12,5 K€ d'entretien matériel, 16,5 K€ de consommables et petit matériel et 37 K€ d'entretien de matériel.
- aux **subventions, participations** et autres charges de gestions courantes : **1,3 M€** (- 41 K€).
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **10,7 M€** (+16,04 %). Cette évolution s'explique notamment par l'effet année pleine de la création des services communs DMRH et architecture, et par la création courant 2019 des services communs commande publique et prévention des risques.
- aux **charges à caractère général 1280 K€** correspondant notamment aux fluides et charges d'entretien des bâtiments, aux charges d'administration générale, aux dépenses communes en ressources humaines (formation, visites médicales, ...), aux affaires juridiques et commande publique, prestations finances, service foncier et direction de la prospective.
- à la **coopération décentralisée** pour 15 K€.

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,1 M€**
- **62,5 K€** de travaux sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo
- **48 K€** de travaux sont prévus pour le CIAD dont installation n° 1 et aménagements divers des bâtiments et extérieurs 30 K€ et modification et ajustement de la signalétique 6 K€
- **29,7 K€** sont inscrits pour le Centre Médico Social de Quintin pour des réaménagements intérieurs du bâtiment liés aux travaux d'accessibilité 8,2 K€, des travaux d'accessibilité des cheminements extérieurs 6,5 K€ et un changement de chaudière avec passage du fioul au gaz 15 K€
- **15 K€** pour le changement de la chaudière des bureaux du 34<sup>ème</sup> RI
- **120 K€** vont financer le marché AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) conduite d'opérations
- **40 K€** pour le marché à bon de commande DTA (Dossier Technique d'Amiante obligatoire depuis 2013 sur les bâtiments construits depuis 1997)
- **5,5 K€** sont prévus pour le Pôle de Proximité de Quintin pour des aménagements intérieurs liés aux travaux d'accessibilité et signalisation sur le parking
- **4 K€** pour le pôle de proximité de Ploeuc-Sur-Lié pour des travaux d'accessibilité du cheminement extérieur et signalement du stationnement adapté
- **15 K€** sur les appels à projet pour soutenir des associations d'aide à l'international
- **183,9 K€** pour le service commun des systèmes d'information
- **135,8 K€** pour la direction mutualisée des systèmes d'information
- **140 K€** pour acquisition d'un logiciel pour la Direction Mutualisée des Ressources Humaines, ORACLE, dématérialisation marchés publics, logiciels SIS pour service commun ...
- **104 K€** pour l'acquisition de matériel de transport
- **99,5 K€** pour la réalisation de documents d'urbanisme (plan paysage)
- **24,4 K€** pour la réfection des barnums
- **9,5 K€** pour les ressources humaines dont 8 K€ pour financer l'acquisition de matériel de bureau adapté dans le cadre d'études ergonomiques et 1,5 K€ de subvention d'équipement aux restaurants inter administratifs (RIA)
- **6 K€** pour l'acquisition de 2 chariots de ménage
- **6,5 K€** pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe d'entretien des espaces verts (tondeuses, débroussailluse...)
- **2 K€** pour les risques majeurs
- **15 K€** de frais d'annonces marchés publics

## COMMUNICATION

Le budget 2019 consacré à la communication s'élève à **1,1 M€**

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 970 K€** dont 423 K€ de charges de personnel.

Ce budget permet la mise en œuvre de la stratégie de communication déclinée en actions d'accueil, d'information, de communication, de participation et de promotion du territoire et croisée aux feuilles de route de chacune des directions opérationnelles de la collectivité.

### ***Accompagner la construction du projet de territoire de l'agglomération par une communication adaptée***

Il s'agit à travers cette thématique d'accompagner le changement auprès des agents de l'agglomération et des élus des communes (communication interne). Il s'agit également de s'approprier le projet de territoire et valoriser les métiers de la fonction publique.

### ***Installer une stratégie de marketing territorial :***

Le travail consiste en la création d'une MARQUE de TERRITOIRE qui fédérera les acteurs économiques et touristiques, qui en seront tous ambassadeurs (mutualisation des moyens).

***Communiquer de façon originale et ambitieuse sur les grands projets structurants de l'agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme.***

**Proposer de grands temps forts sur l'agglomération à fort impact médiatique** : championnat de France de BMX, championnat de France Gym à Stéréder, ouverture salle athlétisme (inauguration)...

Travailler sur une **stratégie de communication plus marketing** qu'institutionnelle au niveau des équipements sportifs et culturels.

**Développer des outils de communication efficaces** pour faciliter l'information des élus des communes de l'agglomération et vers les citoyens.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **100 K€** pour la refonte du site web.

*Festival Photoreporter*

En outre, **100 K€** seront consacrés à l'organisation du **Festival Photo Reporter** pour l'édition de l'automne 2019.

## O. OPERATIONS FINANCIERES

<b>MONTANT DEPENSES = 16,9 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 12,6 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 4,3 M€</b>

- **Les dépenses de fonctionnement : 12,6 M€**

Elles sont constituées :

- du **Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)** mis en place au moment de la suppression de la TP pour un montant de 9,1 M€
- **des intérêts de la dette** du budget principal pour 1,1 M€
- **des subventions aux budgets annexes** pour 2,2 M€ :
  - Budget OM : 1 M€
  - Budget gestion immobilière des entreprises : 564 K€
  - Budget hippodrome : 262 K€
  - Budget pôle nautique : 370 K€

- **Les recettes de fonctionnement : 72,8 M€**

- **Les impôts et taxes** sont prévus en hausse de 1,80 % par rapport au BP 2018. Les taux des impôts ménages ne sont pas augmentés par rapport à 2017 et 2018. L'évaluation de la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFR) s'appuie sur l'évolution des produits constatée depuis la mise en place du nouveau panier fiscal en 2011 en remplacement de la taxe professionnelle, le taux de CFE (le seul que l'Agglomération peut moduler) étant désormais unifié. Les produits impôts et taxes passent de 55,9 M€ au BP 2018 à 56,9 M€ au BP 2019 (+1,8 %). Pour les impôts ménages, la hausse provient de l'actualisation annuelle des bases retenue dans l'analyse prospective (+1 %) à laquelle s'ajoute l'évolution physique des bases qui est estimée à +1,5 % environ. L'actualisation calculée selon le Code général des impôts devrait être supérieure (2,2 % en 2019) si la loi n'est pas modifiée, mais la suppression programmée de la taxe d'habitation invite à maintenir une prévision prudente, car la compensation finale pourrait inciter le législateur à modifier cette actualisation.

Ressources fiscales définitives 2018		Ressources fiscales 2019		
Impôts et taxes	56 634	Impôts et taxes		
Contributions directes	54 645	Contributions directes		
TH	25 900	TH	26 565	2,57%
TFB	1 445	TFB	1 478	2,28%
TFNB	191	TFNB	190	-0,52%
CFE	13 980	CFE	14 329	2,50%
CVAE	8 163	CVAE	8 326	2,00%
IFER	1 047	IFER	1 055	0,76%
TA FNB	318	TA FNB	298	-6,29%
TASCOM	3 070	TASCOM	2 813	-8,37%
Rôles supplémentaires	531	Rôles supplémentaires	250	-52,92%
AC reçue	350	AC reçue	11	-96,86%
Attribution FPIC	1 380	Attribution FPIC	1 453	5,29%
Taxe de séjour	259	Taxe de séjour	207	-20,08%

L'évolution des ressources fiscales 2019 par rapport aux ressources fiscales définitives 2018 est de + 1,21 %. La fiscalité se décompose de la manière suivante :

- la fiscalité ménages (TH, FB, FNB et rôles supplémentaires) : 28,7 M€ soit 50 % des ressources fiscales
- la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) : 26,5 M€ soit 47 % des ressources fiscales.
- Le FPIC et la taxe de séjour : 1,7 M€ soit 3% des ressources fiscales

La **CVAE** est estimée en progression de + 2 % soit une augmentation de 163 K€. Les évolutions de cette taxe sont particulièrement difficiles à anticiper de manière précise, car non seulement sa base (la valeur ajoutée produite) est volatile par nature, mais son encaissement obéit à un système d'acomptes et de soldes qui la déconnecte en grande partie du rythme de variation de sa base.

Le **FPIC** passe de 1,380 M€ à 1,453 M€ (+5,3 %). L'enveloppe globale du territoire étant quasiment stable (-0,2 % soit -87 K€), la part revenant à l'Agglomération progresse en cohérence avec son coefficient d'intégration fiscale, qui devrait être amélioré du fait des transferts de charges.

Evolution des bases des impôts ménages :

En K €	2017 définitif	2018 définitif	2019 BP
	Définitives	Définitives	Prévisionnelles
<b>Coef. actualisation</b>	<b>1,004</b>	<b>1,012</b>	<b>1,010</b>
	<b>Taxe d'habitation</b>		
Base	190 155	194 746	199 740
Taux	13,30%	13,30%	13,30%
<b>Produits</b>	<b>25 291</b>	<b>25 901</b>	<b>26 565</b>
<i>var physique Bases</i>	NS	1,20%	1,55%
	<b>Taxe sur le foncier bâti</b>		
Base	160 276	163 945	167 590
Taux	0,882%	0,882%	0,882%
<b>Produits</b>	<b>1 414</b>	<b>1 446</b>	<b>1 478</b>
<i>var physique Bases</i>	NS	1,08%	1,21%
	<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>		
Base	2 509	2 611	2 589
Taux	7,32%	7,32%	7,32%
<b>Produits</b>	<b>184</b>	<b>191</b>	<b>190</b>
<i>var physique Bases</i>	NS	2,83%	-1,82%
<b>Total Produits</b>	<b>26 888</b>	<b>27 538</b>	<b>28 233</b>

- Les **concours financiers de l'Etat** sont en baisse de 1,08 %.

L'Etat a instauré une quasi-stabilité de la DGF depuis 2018, après plusieurs années de réductions drastiques (-11,5 Mds€ au niveau national par rapport au niveau de 2013). Après l'effet positif de la fusion sur la dotation d'intercommunalité en 2017 et la garantie issue de la loi (1<sup>ère</sup> année suivant la fusion), la dotation 2019 devrait à nouveau être en garantie du fait de son niveau de coefficient d'intégration fiscale (mécanisme instauré par la Loi de finances 2019).

<i>en K€</i>	2017	2018	2019 BP	Var.19/18
DGF : dotation d'intercommunalité	4 331	4 346	4 373	0,62%
DGF : dotation de compensation	10 490	10 271	10 059	-2,06%
<b>Total DGF</b>	<b>14 821</b>	<b>14 617</b>	<b>14 432</b>	<b>-1,27%</b>
Compensation CFE/CVAE	50	26	23	-11,54%
Compensations taxe d'habitation	1 425	1 488	1 501	0,87%
Compensations taxes foncières	2	2	2	0,00%
<b>Total compensations fiscales</b>	<b>1 477</b>	<b>1 516</b>	<b>1 526</b>	<b>0,66%</b>
<b>Total concours financiers d'Etat</b>	<b>16 298</b>	<b>16 133</b>	<b>15 958</b>	<b>-1,08%</b>

Par ailleurs, La **Dotation de Compensation** (ancienne part salaire de la taxe Professionnelle) continue de diminuer du fait de son statut de variable d'ajustement (perte de -212 K€).

Les **compensations d'exonérations pour la fiscalité professionnelle** sont prévues en diminution, car elles servent également de variables d'ajustement dans le budget de l'Etat. Les **compensations d'exonérations pour la taxe d'habitation** devraient progresser légèrement : le rétablissement de la demi-part fiscale des parents isolés entraîne mécaniquement une hausse des compensations. Celles relatives à la taxe foncière, d'un montant très inférieur aux exonérations accordées par l'Etat, sont désormais stabilisées.

Le **montant total de la diminution des concours financiers de l'Etat s'élèverait à 175 K€.**

- Les dépenses d'investissement : 4,3 M€

Les dépenses financières d'investissement correspondent :

- Au **remboursement du capital de la dette** du budget principal pour 4,2 M€
- Aux **dépenses imprévues** pour 0,1 M€

## P. INCENDIE ET SECOURS

<b>MONTANT DEPENSES = 4,5 M€</b>	
<b>FONCTIONNEMENT = 4,2 M€</b>	<b>INVESTISSEMENT = 0,3 M€</b>

**4,176 M€** sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie. Elle est en diminution de 182 K€ par rapport au budget 2018 soit -4% en raison des nouvelles règles de répartition entre les collectivités contributrices.

**312 K€** sont inscrits en investissement pour la Défense Incendie (renouvellement de poteaux incendie,...).

## Annexe 1 : Budget consolidé et retraité

## BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements BP retraités

En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	72 136 400	10 618 000	82 754 400	81 815 400	939 000	82 754 400
	I.	28 929 000	939 000	29 868 000	19 250 000	10 618 000	29 868 000
	<b>Total</b>	<b>101 065 400</b>	<b>11 557 000</b>	<b>112 622 400</b>	<b>101 065 400</b>	<b>11 557 000</b>	<b>112 622 400</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>							
TRANSPORT	F.	18 191 800	4 114 000	22 305 800	22 085 000	3 873 000	25 958 000
	I.	23 129 200	3 873 000	27 002 200	19 236 000	4 114 000	23 350 000
	<b>Total</b>	<b>41 321 000</b>	<b>7 987 000</b>	<b>49 308 000</b>	<b>41 321 000</b>	<b>7 987 000</b>	<b>49 308 000</b>
DECHETS MENAGERS	F.	18 991 000	980 000	19 971 000	19 960 000	11 000	19 971 000
	I.	1 876 000	11 000	1 887 000	907 000	980 000	1 887 000
	<b>Total</b>	<b>20 867 000</b>	<b>991 000</b>	<b>21 858 000</b>	<b>20 867 000</b>	<b>991 000</b>	<b>21 858 000</b>
GESTION IMMOBILIERE	F.	864 000	521 000	1 385 000	1 251 000	134 000	1 385 000
	I.	4 758 000	134 000	4 892 000	4 371 000	521 000	4 892 000
	<b>Total</b>	<b>5 622 000</b>	<b>655 000</b>	<b>6 277 000</b>	<b>5 622 000</b>	<b>655 000</b>	<b>6 277 000</b>
HIPPODROME	F.	218 000	231 000	449 000	365 000	84 000	449 000
	I.	376 000	84 000	460 000	229 000	231 000	460 000
	<b>Total</b>	<b>594 000</b>	<b>315 000</b>	<b>909 000</b>	<b>594 000</b>	<b>315 000</b>	<b>909 000</b>
CHAUFFERIE BOIS	F.	335 000	121 000	456 000	415 000	41 000	456 000
	I.	104 000	41 000	145 000	24 000	121 000	145 000
	<b>Total</b>	<b>439 000</b>	<b>162 000</b>	<b>601 000</b>	<b>439 000</b>	<b>162 000</b>	<b>601 000</b>
ZONES D'ACTIVITES	F.	45 000	7 375 000	7 420 000	0	8 118 000	8 118 000
	I.	2 475 000	8 118 000	10 593 000	2 520 000	7 375 000	9 895 000
	<b>Total</b>	<b>2 520 000</b>	<b>15 493 000</b>	<b>18 013 000</b>	<b>2 520 000</b>	<b>15 493 000</b>	<b>18 013 000</b>
EAU	F.	9 697 000	7 906 000	17 603 000	16 919 000	1 352 000	18 271 000
	I.	14 639 000	1 672 000	16 311 000	7 417 000	8 226 000	15 643 000
	<b>Total</b>	<b>24 336 000</b>	<b>9 578 000</b>	<b>33 914 000</b>	<b>24 336 000</b>	<b>9 578 000</b>	<b>33 914 000</b>
ASSAINISSEMENT	F.	8 418 000	9 639 000	18 057 000	16 556 000	1 939 000	18 495 000
	I.	19 159 000	2 236 000	21 395 000	11 021 000	9 936 000	20 957 000
	<b>Total</b>	<b>27 577 000</b>	<b>11 875 000</b>	<b>39 452 000</b>	<b>27 577 000</b>	<b>11 875 000</b>	<b>39 452 000</b>
SPANC	F.	340 900	8 100	349 000	349 000	0	349 000
	I.	8 600	0	8 600	500	8 100	8 600
	<b>Total</b>	<b>349 500</b>	<b>8 100</b>	<b>357 600</b>	<b>349 500</b>	<b>8 100</b>	<b>357 600</b>
GOLF	F.	655 000	105 000	760 000	755 000	5 000	760 000
	I.	100 000	5 000	105 000	0	105 000	105 000
	<b>Total</b>	<b>755 000</b>	<b>110 000</b>	<b>865 000</b>	<b>755 000</b>	<b>110 000</b>	<b>865 000</b>
POLE NAUTIQUE	F.	606 000	120 000	726 000	623 000	103 000	726 000
	I.	257 000	103 000	360 000	240 000	120 000	360 000
	<b>Total</b>	<b>863 000</b>	<b>223 000</b>	<b>1 086 000</b>	<b>863 000</b>	<b>223 000</b>	<b>1 086 000</b>
BUDGET GLOBAL	F.	130 498 100	41 738 100	172 236 200	161 093 400	16 599 000	177 692 400
	I.	95 810 800	17 216 000	113 026 800	65 215 500	42 355 100	107 570 600
	<b>Total</b>	<b>226 308 900</b>	<b>58 954 100</b>	<b>285 263 000</b>	<b>226 308 900</b>	<b>58 954 100</b>	<b>285 263 000</b>

**Annexe 2 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement**  
à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
Reçu en préfecture le 11/02/2019  
Affiché le **11 FEV. 2019**  
ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

**Chaînes de l'autofinancement synthétique :**

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement	SPANC	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	81 815	22 085	16 919	16 556	349	1 251	0	365	415	19 960	755	623	161 093
Dépenses réelles de fonctionnement	72 136	18 192	9 697	8 418	341	864	45	218	335	18 991	655	606	130 498
<b>Autofinancement brut</b>	<b>9 679</b>	<b>3 893</b>	<b>7 222</b>	<b>8 138</b>	<b>8</b>	<b>387</b>	<b>-45</b>	<b>147</b>	<b>80</b>	<b>969</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>30 595</b>
Annuité en capital	4 201	1 180	2 238	4 008	0	296	175	147	53	430	48	61	12 837
<b>Autofinancement net</b>	<b>5 478</b>	<b>2 713</b>	<b>4 984</b>	<b>4 130</b>	<b>8</b>	<b>91</b>	<b>-220</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>539</b>	<b>52</b>	<b>-44</b>	<b>17 758</b>

**Le volume d'investissement :**

<b>Total investissements hors dette</b>	<b>24 728</b>	<b>21 949</b>	<b>12 401</b>	<b>15 151</b>	<b>9</b>	<b>4 462</b>	<b>2 475</b>	<b>229</b>	<b>51</b>	<b>1 446</b>	<b>52</b>	<b>196</b>	<b>83 149</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------	----------	--------------	--------------	------------	-----------	--------------	-----------	------------	---------------

**Le financement de l'investissement**

Recettes propres et diverses	9 357	10 227	562	1 157	1	3 324	1 602	0	0	269	0	50	26 549
Autofinancement net	5 478	2 713	4 984	4 130	8	91	-220	0	27	539	52	-44	17 758
Emprunt (2)	9 893	9 009	6 855	9 864	0	1 047	918	229	24	638	0	190	38 667
<b>Total financement de l'investissement</b>	<b>24 728</b>	<b>21 949</b>	<b>12 401</b>	<b>15 151</b>	<b>9</b>	<b>4 462</b>	<b>2 300</b>	<b>229</b>	<b>51</b>	<b>1 446</b>	<b>52</b>	<b>196</b>	<b>82 974</b>

(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement

(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif

## Annexe 3 : Budget primitif 2019 budget principal (mouvements budgétaires)

## Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
002 Résultat antérieur reporté	79 500	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	995 900	971 000	939 000	-3,30%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 075 400</b>	<b>971 000</b>	<b>939 000</b>	<b>-3,30%</b>
013 Atténuation de charges	185 150	180 000	310 000	72,22%
70 Produits des services, du domaine	5 382 200	5 372 000	6 718 000	25,06%
73 Impôts et taxes	55 974 080	55 966 000	56 975 000	1,80%
74 Dotations et participations	19 919 000	19 904 000	18 752 000	-5,79%
75 Autres produits de gestion courante	508 000	508 000	583 000	14,76%
77 Produits exceptionnels	378 431	203 000	45 000	-77,83%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>82 346 861</b>	<b>82 133 000</b>	<b>83 383 000</b>	<b>1,52%</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>83 422 261</b>	<b>83 104 000</b>	<b>84 322 000</b>	<b>1,47%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	163 526	1 779 000	3 401 000	91,17%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 360 000	6 960 000	7 217 000	3,69%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>7 523 526</b>	<b>8 739 000</b>	<b>10 618 000</b>	<b>21,50%</b>
011 Charges à caractère général	10 861 979	10 249 000	10 346 000	0,95%
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 959 000	19 259 000	20 738 000	7,68%
014 Atténuations de produits	29 212 800	29 504 000	27 635 000	-6,33%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	11 986 156	11 655 000	11 578 000	-0,66%
66 Charges financières	1 172 000	1 161 000	1 111 000	-4,31%
67 Charges exceptionnelles	2 626 800	2 457 000	2 216 000	-9,81%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>75 898 735</b>	<b>74 365 000</b>	<b>73 704 000</b>	<b>-0,89%</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>83 422 261</b>	<b>83 104 000</b>	<b>84 322 000</b>	<b>1,47%</b>

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	163 526	1 779 000	3 401 000	91,17%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 360 000	6 960 000	7 217 000	3,69%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>7 523 526</b>	<b>8 739 000</b>	<b>10 618 000</b>	<b>21,50%</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	912 000	1 852 000	541 000	-70,79%
10 Dotations, fonds divers et réserves	15 644 124	2 320 000	2 150 000	-7,33%
13 Subventions d'investissement	2 790 986	2 360 000	3 876 000	64,24%
16 Emprunts et dettes assimilés	20 586 746	20 350 000	12 993 000	-36,15%
204 Subventions d'équipement versées	38 000	0	0	
23 Immobilisations en cours	295 707	59 000	0	-100,00%
27 Autres immobilisations financières	1 700 000	1 600 000	1 680 000	5,00%
45 Comptabilité distincte rattachée	1 000 000	1 000 000	1 110 000	11,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>42 967 563</b>	<b>29 541 000</b>	<b>22 350 000</b>	<b>-24,34%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>50 491 089</b>	<b>38 280 000</b>	<b>32 968 000</b>	<b>-13,88%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement	4 907 336	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	995 900	971 000	939 000	-3,30%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>5 903 236</b>	<b>971 000</b>	<b>939 000</b>	<b>-3,30%</b>
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	12 426 000	12 426 000	7 301 000	-41,24%
20 Immobilisations incorporelles	1 546 307	664 000	1 281 000	92,92%
204 Subventions d'équipements versées	8 338 730	6 727 000	10 007 000	48,76%
21 Immobilisations corporelles	2 994 866	2 329 000	2 575 000	10,56%
23 Immobilisations en cours	17 879 450	13 963 000	9 755 000	-30,14%
27 Autres Immobilisations Financières	200 000	100 000	0	-100,00%
45 Comptabilité distincte rattachée	1 102 500	1 000 000	1 010 000	1,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>44 587 853</b>	<b>37 309 000</b>	<b>32 029 000</b>	<b>-14,15%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>50 491 089</b>	<b>38 280 000</b>	<b>32 968 000</b>	<b>-13,88%</b>

## Annexe 4 : Budget primitif 2019 budget transports (mouvements budgétaires)

## Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 022 500	9 994 000	3 873 000	-61,25%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>10 022 500</b>	<b>9 994 000</b>	<b>3 873 000</b>	<b>-61,25%</b>
013 Atténuations de charges	1 000	1 000	1 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	3 346 500	3 263 000	3 516 000	7,75%
73 Versement transport	15 854 000	15 854 000	16 382 000	3,33%
74 Dotations et participations	1 381 250	958 000	1 944 000	102,92%
75 Autres produits de gestion courante	230 000	230 000	232 000	0,87%
77 Produits exceptionnels	20 100	6 000	10 000	66,67%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>20 832 850</b>	<b>20 312 000</b>	<b>22 085 000</b>	<b>8,73%</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>30 855 350</b>	<b>30 306 000</b>	<b>25 958 000</b>	<b>-14,35%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	989 100	1 512 000	1 235 000	-18,32%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 972 000	2 804 000	2 879 000	2,67%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>3 961 100</b>	<b>4 316 000</b>	<b>4 114 000</b>	<b>-4,68%</b>
011 Charges à caractère général	15 997 750	15 123 000	16 499 000	9,10%
012 Charges de personnel et frais assimilés	600 000	595 000	676 000	13,61%
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	9 902 500	9 878 000	4 165 000	-57,84%
66 Charges financières	181 000	181 000	295 000	62,98%
67 Charges exceptionnelles	163 000	163 000	159 000	-2,45%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>26 894 250</b>	<b>25 990 000</b>	<b>21 844 000</b>	<b>-15,95%</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>30 855 350</b>	<b>30 306 000</b>	<b>25 958 000</b>	<b>-14,35%</b>

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	706 110	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	989 100	1 512 000	1 235 000	-18,32%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 972 000	2 804 000	2 879 000	2,67%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>4 667 210</b>	<b>4 316 000</b>	<b>4 114 000</b>	<b>-4,68%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 221 275	0	0	
13 Subventions d'investissement	2 508 000	2 508 000	3 593 000	43,26%
16 Emprunts et dettes assimilés	16 955 728	21 400 000	9 009 000	-57,90%
20 Immobilisations incorporelles	52 300	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	19 640 800	16 958 000	6 634 000	-60,88%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>43 378 103</b>	<b>40 866 000</b>	<b>19 236 000</b>	<b>-52,93%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>48 045 313</b>	<b>45 182 000</b>	<b>23 350 000</b>	<b>-48,32%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 022 500	9 994 000	3 873 000	-61,25%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>10 022 500</b>	<b>9 994 000</b>	<b>3 873 000</b>	<b>-61,25%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	871 000	871 000	1 180 000	35,48%
20 Immobilisations incorporelles	202 450	109 000	120 000	10,09%
21 Immobilisations corporelles	2 647 577	2 257 000	1 785 000	-20,91%
23 Immobilisations en cours	15 189 598	14 993 000	9 758 000	-34,92%
45 Comptabilité distincte rattachée	19 112 188	16 958 000	6 634 000	-60,88%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>38 022 813</b>	<b>35 188 000</b>	<b>19 477 000</b>	<b>-44,65%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>48 045 313</b>	<b>45 182 000</b>	<b>23 350 000</b>	<b>-48,32%</b>

## Annexe 5 : Budget primitif 2019 budget eau (mouvements budgétaires)

## Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 045 574	1 002 000	1 352 000	34,93%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 045 574</b>	<b>1 002 000</b>	<b>1 352 000</b>	<b>34,93%</b>
013 Atténuation de charges	45 000	45 000	60 000	33,33%
70 Produits des services, du domaine	14 334 026	14 346 000	16 065 000	11,98%
74 Dotations et participations	120 000	120 000	78 000	-35,00%
75 Autres produits de gestion courante	74 000	74 000	48 000	-35,14%
77 Produits exceptionnels	8 700	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>14 581 726</b>	<b>14 585 000</b>	<b>16 251 000</b>	<b>11,42%</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>15 627 300</b>	<b>15 587 000</b>	<b>17 603 000</b>	<b>12,93%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	3 755 659	4 464 000	5 467 000	22,47%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 115 075	2 109 000	2 439 000	15,65%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>5 870 734</b>	<b>6 573 000</b>	<b>7 906 000</b>	<b>20,28%</b>
011 Charges à caractère général	4 458 891	3 898 000	4 621 000	18,55%
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 254 600	3 130 000	2 858 000	-8,69%
014 Atténuations de produits	1 100 000	1 100 000	1 235 000	12,27%
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	110 000	110 000	127 000	15,45%
66 Charges financières	647 000	647 000	699 000	8,04%
67 Charges exceptionnelles	131 075	74 000	102 000	37,84%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>9 756 566</b>	<b>9 014 000</b>	<b>9 697 000</b>	<b>7,58%</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>15 627 300</b>	<b>15 587 000</b>	<b>17 603 000</b>	<b>12,93%</b>

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	3 755 659	4 464 000	5 467 000	22,47%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 115 075	2 109 000	2 439 000	15,65%
041 Opérations patrimoniales	1 518 000	435 000	320 000	-26,44%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>7 388 734</b>	<b>7 008 000</b>	<b>8 226 000</b>	<b>17,38%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 622 461	0	0	
13 Subventions d'investissement	169 126	64 000	255 000	298,44%
16 Emprunts et dettes assimilés	6 765 271	8 525 000	9 273 000	8,77%
27 Autres immobilisations financières	1 518 000	435 000	307 000	-29,43%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>17 074 858</b>	<b>9 024 000</b>	<b>9 835 000</b>	<b>8,99%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>24 463 592</b>	<b>16 032 000</b>	<b>18 061 000</b>	<b>12,66%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	625 392	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 045 574	1 002 000	1 352 000	34,93%
041 Opérations patrimoniales	1 518 000	435 000	320 000	-26,44%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>3 188 966</b>	<b>1 437 000</b>	<b>1 672 000</b>	<b>16,35%</b>
13 Subventions d'investissement	14 400	0	15 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	5 836 000	5 836 000	4 656 000	-20,22%
20 Immobilisations incorporelles	467 494	250 000	681 000	172,40%
21 Immobilisations corporelles	670 423	498 000	1 118 000	124,50%
23 Immobilisations en cours	14 286 309	8 011 000	9 919 000	23,82%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>21 274 626</b>	<b>14 595 000</b>	<b>16 389 000</b>	<b>12,29%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>24 463 592</b>	<b>16 032 000</b>	<b>18 061 000</b>	<b>12,66%</b>

Annexe 6 : Budget primitif 2019 budget assainissement collectif (mouv)

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 515 200	1 483 000	1 939 000	30,75%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>1 515 200</b>	<b>1 483 000</b>	<b>1 939 000</b>	<b>30,75%</b>
013 Atténuation de charges	30 000	30 000	38 000	26,67%
70 Produits des services, du domaine	14 412 554	13 674 000	16 325 000	19,39%
74 Dotations et participations	34 000	34 000	30 000	-11,76%
75 Autres produits de gestion courante	319 000	319 000	334 000	4,70%
77 Produits exceptionnels	34 850	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>14 830 404</b>	<b>14 057 000</b>	<b>16 727 000</b>	<b>18,99%</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>16 345 604</b>	<b>15 540 000</b>	<b>18 666 000</b>	<b>20,12%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	5 065 974	4 981 000	5 461 000	9,64%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 185 880	3 169 000	4 178 000	31,84%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>8 251 854</b>	<b>8 150 000</b>	<b>9 639 000</b>	<b>18,27%</b>
011 Charges à caractère général	2 908 650	2 438 000	3 704 000	51,93%
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 072 600	2 948 000	3 197 000	8,45%
014 Atténuations de produits	680 000	680 000	628 000	-7,65%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	73 000	73 000	73 000	0,00%
66 Charges financières	1 171 000	1 111 000	1 286 000	15,75%
67 Charges exceptionnelles	108 500	60 000	59 000	-1,67%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>8 093 750</b>	<b>7 390 000</b>	<b>9 027 000</b>	<b>22,15%</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>16 345 604</b>	<b>15 540 000</b>	<b>18 666 000</b>	<b>20,12%</b>

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	5 065 974	4 981 000	5 461 000	9,64%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 185 880	3 169 000	4 178 000	31,84%
041 Opérations patrimoniales	2 658 000	600 000	297 000	-50,50%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>10 909 854</b>	<b>8 750 000</b>	<b>9 936 000</b>	<b>13,55%</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	3 918 210	1 000	0	-100,00%
13 Subventions d'investissement	1 676 367	767 000	860 000	12,13%
16 Emprunts et dettes assimilés	14 290 532	7 860 000	10 566 000	34,43%
27 Autres immobilisations financières	2 658 000	600 000	297 000	-50,50%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>22 543 110</b>	<b>9 228 000</b>	<b>11 723 000</b>	<b>27,04%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>33 452 964</b>	<b>17 978 000</b>	<b>21 659 000</b>	<b>20,48%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	7 316 541	0		
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 515 200	1 483 000	1 939 000	30,75%
041 Opérations patrimoniales	2 658 000	600 000	297 000	-50,50%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>11 489 741</b>	<b>2 083 000</b>	<b>2 236 000</b>	<b>7,35%</b>
13 Subvention d'investissement	52 342	0	15 000	
16 Emprunts et dettes assimilés	3 831 000	3 831 000	4 710 000	22,94%
20 Immobilisations incorporelles	461 663	249 000	617 000	147,79%
21 Immobilisations corporelles	352 169	272 000	523 000	92,28%
23 Immobilisations en cours	17 266 049	11 543 000	13 558 000	17,46%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>21 963 223</b>	<b>15 895 000</b>	<b>19 423 000</b>	<b>22,20%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>33 452 964</b>	<b>17 978 000</b>	<b>21 659 000</b>	<b>20,48%</b>

## Annexe 7 : Budget primitif 2019 budget assainissement non collectif

## Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
<i>Sous total opération d'ordre</i>	0	0	0	
70 Produits des services, du domaine			349 000	
<i>Sous total opérations réelles</i>	0	0	349 000	
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	0	0	349 000	

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			8 100	
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	0	0	8 100	
011 Charges à caractère général			152 300	
012 Charges de personnel et frais assimilés			177 000	
022 Dépenses imprévues			5 400	
65 Autres charges de gestion courante			1 200	
67 Charges exceptionnelles			5 000	
<i>Sous total opérations réelles</i>	0	0	340 900	
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	0	0	349 000	

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			8 100	
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	0	0	8 100	
10 Dotations, fonds divers et réserves			500	
<i>Sous total opérations réelles</i>	0	0	500	
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	0	0	8 600	

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	0	0	0	
20 Immobilisations incorporelles			1 600	
21 Immobilisations corporelles			7 000	
<i>Sous total opérations réelles</i>	0	0	8 600	
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	0	0	8 600	

## Annexe 8 : Budget primitif 2019 budget collecte et valorisation de budgets budgétaires)

### Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
002 Résultat antérieur reporté	110 000	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	385	100	11 000	10900,00%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>110 385</b>	<b>100</b>	<b>11 000</b>	<b>10900,00%</b>
013 Atténuations de charges	200 000	200 000	151 000	-24,50%
70 Produits des services, du domaine	2 747 000	2 741 000	2 891 000	5,47%
73 Impôts et Taxes	12 175 000	12 175 000	13 520 000	11,05%
74 Dotations et participations	2 874 000	2 874 000	2 397 000	-16,60%
75 Autres produits de gestion courante	1 200 000	1 200 000	1 000 000	-16,67%
77 Produits exceptionnels	74 900	74 900	1 000	-98,66%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>19 270 900</b>	<b>19 264 900</b>	<b>19 960 000</b>	<b>3,61%</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>19 381 285</b>	<b>19 265 000</b>	<b>19 971 000</b>	<b>3,66%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	39 385	148 000	0	-100,00%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 103 000	1 000 000	980 000	-2,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>1 142 385</b>	<b>1 148 000</b>	<b>980 000</b>	<b>-14,63%</b>
011 Charges à caractère général	1 571 700	1 693 000	1 828 000	7,97%
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 770 400	6 823 000	6 826 000	0,04%
65 Autres charges de gestion courante	9 732 800	9 536 000	10 252 000	7,51%
66 Charges financières	62 000	62 000	50 000	-19,35%
67 Charges exceptionnelles	102 000	3 000	35 000	1066,67%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>18 238 900</b>	<b>18 117 000</b>	<b>18 991 000</b>	<b>4,82%</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>19 381 285</b>	<b>19 265 000</b>	<b>19 971 000</b>	<b>3,66%</b>

### Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	643 042	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	39 385	148 000	0	-100,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 103 000	1 000 000	980 000	-2,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>1 785 427</b>	<b>1 148 000</b>	<b>980 000</b>	<b>-14,63%</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	15 000	15 000	0	-100,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	589 749	353 000	199 000	-43,63%
13 Subventions d'investissement	47 584	37 000	7 000	-81,08%
16 Emprunts et dettes assimilés	1 461 368	1 431 000	638 000	-55,42%
23 Immobilisations en cours	600	0	63 000	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 114 301</b>	<b>1 836 000</b>	<b>907 000</b>	<b>-50,60%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>3 899 728</b>	<b>2 984 000</b>	<b>1 887 000</b>	<b>-36,76%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	385	100	11 000	10900,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>385</b>	<b>100</b>	<b>11 000</b>	<b>10900,00%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	418 000	418 000	430 000	2,87%
20 Immobilisations incorporelles	16 000	26 000	38 000	46,15%
204 subvention d'équipement	156 800	150 900	189 000	25,25%
21 Immobilisations corporelles	1 951 409	1 368 000	749 000	-45,25%
23 Immobilisations en cours	1 357 134	1 021 000	470 000	-53,97%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>3 899 343</b>	<b>2 983 900</b>	<b>1 876 000</b>	<b>-37,13%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>3 899 728</b>	<b>2 984 000</b>	<b>1 887 000</b>	<b>-36,76%</b>

## Annexe 9 : Budget primitif 2019 budget gestion immobilière (mouvement)

11 FEV. 2019

## Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	133 785	131 000	134 000	2,29%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>133 785</b>	<b>131 000</b>	<b>134 000</b>	<b>2,29%</b>
75 Autres produits de gestion courante	772 550	760 000	686 000	-9,74%
77 Produits exceptionnels	807 700	641 000	565 000	-11,86%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 580 250</b>	<b>1 401 000</b>	<b>1 251 000</b>	<b>-10,71%</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 714 035</b>	<b>1 532 000</b>	<b>1 385 000</b>	<b>-9,60%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	85 995,00	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	514 000	514 000	521 000	1,36%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>599 995</b>	<b>514 000</b>	<b>521 000</b>	<b>1,36%</b>
011 Charges à caractère général	686 340	773 000	641 500	-17,01%
012 Charges de personnel et frais assimilés	159 000	159 000	160 000	0,63%
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	13 000	5 000	5 000	0,00%
66 Charges d'intérêts	89 000	78 000	55 000	-29,49%
67 Charges exceptionnelles	164 700	1 000	500	-50,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 114 040</b>	<b>1 018 000</b>	<b>864 000</b>	<b>-15,13%</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 714 035</b>	<b>1 532 000</b>	<b>1 385 000</b>	<b>-9,60%</b>

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	85 995	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	514 000	514 000	521 000	1,36%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>599 995</b>	<b>514 000</b>	<b>521 000</b>	<b>1,36%</b>
024 Immobilisations affectées, concédées	69 000	69 000	2 508 000	3534,78%
10 Dotations, fonds divers et réserves	153 449	0	0	
13 Subventions d'investissement	382 152	312 000	816 000	161,54%
16 Emprunts et dettes assimilés	3 197 648	1 020 000	1 047 000	2,65%
23 Immobilisations en cours	754 448	495 000	963 000	94,55%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>4 556 697</b>	<b>1 896 000</b>	<b>5 334 000</b>	<b>181,33%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>5 156 692</b>	<b>2 410 000</b>	<b>5 855 000</b>	<b>142,95%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	2 301 052	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	133 785	131 000	134 000	2,29%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>2 434 837</b>	<b>131 000</b>	<b>134 000</b>	<b>2,29%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	351 000	351 000	296 000	-15,67%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	381 181	354 200	2 498 000	605,25%
23 Immobilisations en cours	1 988 674	1 572 800	2 926 000	86,04%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 721 855</b>	<b>2 279 000</b>	<b>5 721 000</b>	<b>151,03%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>5 156 692</b>	<b>2 410 000</b>	<b>5 855 000</b>	<b>142,95%</b>

## Annexe 10 : Budget primitif 2019 budget ZAE (mouvements budgétaire)

## Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 339 000	9 339 000	8 118 000	-13,07%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>9 339 000</b>	<b>9 339 000</b>	<b>8 118 000</b>	<b>-13,07%</b>
70 Produits des services, du domaine	1 515 000	1 425 000	1 601 000	12,35%
75 Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	1 000	0,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>1 516 000</b>	<b>1 426 000</b>	<b>1 602 000</b>	<b>12,34%</b>
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>10 855 000</b>	<b>10 765 000</b>	<b>9 720 000</b>	<b>-9,71%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 127 000	8 127 000	7 375 000	-9,25%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>8 127 000</b>	<b>8 127 000</b>	<b>7 375 000</b>	<b>-9,25%</b>
011 Charges à caractère général	2 589 000	2 589 000	2 300 000	-11,16%
66 Intérêts des emprunts	139 000	49 000	45 000	-8,16%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>2 728 000</b>	<b>2 638 000</b>	<b>2 345 000</b>	<b>-11,11%</b>
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>10 855 000</b>	<b>10 765 000</b>	<b>9 720 000</b>	<b>-9,71%</b>

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 127 000	8 127 000	7 375 000	-9,25%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>8 127 000</b>	<b>8 127 000</b>	<b>7 375 000</b>	<b>-9,25%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	10 597 511	1 387 000	918 000	-33,81%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>10 597 511</b>	<b>1 387 000</b>	<b>918 000</b>	<b>-33,81%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>18 724 511</b>	<b>9 514 000</b>	<b>8 293 000</b>	<b>-12,83%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	9 210 511	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 339 000	9 339 000	8 118 000	-13,07%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>18 549 511</b>	<b>9 339 000</b>	<b>8 118 000</b>	<b>-13,07%</b>
16 Remboursement emprunt	175 000	175 000	175 000	0,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>18 724 511</b>	<b>9 514 000</b>	<b>8 293 000</b>	<b>-12,83%</b>

Annexe 11 : Budget primitif 2019 budget golf des ajoncs d'or (mouvement)

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
 Reçu en préfecture le 11/02/2019  
 Affiché le **11 FEV. 2019**  
 ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000	5 000	5 000	0,00%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0,00%</b>
013 Atténuation de charges	20 000	20 000	15 000	-25,00%
70 Produits des services, du domaine	851 598	765 000	728 000	-4,84%
75 Autres produits de gestion courante	12 000	12 000	12 000	0,00%
77 Produits exceptionnels	20 000	20 000	0	-100,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>903 598</b>	<b>817 000</b>	<b>755 000</b>	<b>-7,59%</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>908 598</b>	<b>822 000</b>	<b>760 000</b>	<b>-7,54%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
002 Résultat antérieur reporté	73 198	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	0	0	5 000	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	103 000	103 000	100 000	-2,91%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>176 198</b>	<b>103 000</b>	<b>105 000</b>	<b>1,94%</b>
011 Charges à caractère général	353 400	345 000	280 000	-18,84%
012 Charges de personnel et frais assimilés	352 000	347 000	350 000	0,86%
65 Autres charges de gestion courante	4 000	4 000	4 000	0,00%
66 Charges financières	22 000	22 000	21 000	-4,55%
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0	-100,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>732 400</b>	<b>719 000</b>	<b>655 000</b>	<b>-8,90%</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>908 598</b>	<b>822 000</b>	<b>760 000</b>	<b>-7,54%</b>

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	5 000	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	103 000	103 000	100 000	-2,91%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>103 000</b>	<b>103 000</b>	<b>105 000</b>	<b>1,94%</b>
13 Subventions d'investissement	275 000	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	103 984	22 000	0	-100,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>378 984</b>	<b>22 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>481 984</b>	<b>125 000</b>	<b>105 000</b>	<b>-16,00%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	315 846	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000	5 000	5 000	0,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>320 846</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0,00%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	47 000	47 000	48 000	2,13%
20 Immobilisations incorporelles	2 000	2 000	1 000	-50,00%
21 Immobilisations corporelles	83 157	71 000	51 000	-28,17%
23 Immobilisations en cours	28 981	0	0	
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>161 138</b>	<b>120 000</b>	<b>100 000</b>	<b>-16,67%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>481 984</b>	<b>125 000</b>	<b>105 000</b>	<b>-16,00%</b>

## Annexe 12 : Budget primitif 2019 budget pôle nautique (mouvements)

## Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	103 000	78 000	103 000	32,05%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>103 000</b>	<b>78 000</b>	<b>103 000</b>	<b>32,05%</b>
70 Produits des services, du domaine	244 600	239 000	247 000	3,35%
77 Produits exceptionnels	452 342	450 000	376 000	-16,44%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>696 942</b>	<b>689 000</b>	<b>623 000</b>	<b>-9,58%</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>799 942</b>	<b>767 000</b>	<b>726 000</b>	<b>-5,35%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	69 242	66 000	5 000	-92,42%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 000	138 000	115 000	-16,67%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>207 242</b>	<b>204 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-41,18%</b>
011 Charges à caractère général	159 700	156 000	150 000	-3,85%
012 Charges de personnel et frais assimilés	401 000	383 000	434 000	13,32%
66 Charges financières	32 000	24 000	22 000	-8,33%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>592 700</b>	<b>563 000</b>	<b>606 000</b>	<b>7,64%</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>799 942</b>	<b>767 000</b>	<b>726 000</b>	<b>-5,35%</b>

## Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	69 242	66 000	5 000	-92,42%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 000	138 000	115 000	-16,67%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>207 242</b>	<b>204 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-41,18%</b>
13 Subventions d'investissement	100 000	50 000	50 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	156 467	88 000	190 000	115,91%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>391 222</b>	<b>138 000</b>	<b>240 000</b>	<b>73,91%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>598 464</b>	<b>342 000</b>	<b>360 000</b>	<b>5,26%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	219 683	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	103 000	78 000	103 000	32,05%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>322 683</b>	<b>78 000</b>	<b>103 000</b>	<b>32,05%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	60 000	60 000	61 000	1,67%
20 Immobilisations incorporelles	18 281	17 000	4 500	-73,53%
21 Immobilisations corporelles	68 500	58 000	63 500	9,48%
23 Immobilisations en cours	129 000	129 000	128 000	-0,78%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>275 781</b>	<b>264 000</b>	<b>257 000</b>	<b>-2,65%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>598 464</b>	<b>342 000</b>	<b>360 000</b>	<b>5,26%</b>

Annexe 13 : Budget primitif 2019 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
 Reçu en préfecture le 11/02/2019  
 Affiché le  
 ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

Section de fonctionnement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	84 000	84 000	84 000	0,00%
Sous total opération d'ordre	84 000	84 000	84 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	2 000	2 000	0	-100,00%
73 Impôts et taxes	20 000	20 000	18 000	-10,00%
75 Autres produits de gestion courante	125 000	125 000	85 000	-32,00%
77 Produits exceptionnels	227 000	227 000	262 000	15,42%
Sous total opérations réelles	374 000	374 000	365 000	-2,41%
<b>TOTAL Recettes Fonctionnement</b>	<b>458 000</b>	<b>458 000</b>	<b>449 000</b>	<b>-1,97%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	65 000	65 000	61 000	-6,15%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	164 000	164 000	170 000	3,66%
Sous total opérations d'ordre	229 000	229 000	231 000	0,87%
011 Charges à caractère général	90 000	90 000	79 000	-12,22%
012 Charges de personnel et frais assimilés	81 000	81 000	86 000	6,17%
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	1 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	10 000	0,00%
66 Charges financières	44 000	44 000	39 000	-11,36%
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000	3 000	0,00%
Sous total opérations réelles	229 000	229 000	218 000	-4,80%
<b>TOTAL Dépenses Fonctionnement</b>	<b>458 000</b>	<b>458 000</b>	<b>449 000</b>	<b>-1,97%</b>

Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	65 000	65 000	61 000	-6,15%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	164 000	164 000	170 000	3,66%
Sous total opérations d'ordre	229 000	229 000	231 000	0,87%
10 Dotations, fonds divers et réserves	145 160	0	0	
13 Subventions d'investissement	12 000	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	287 449	127 000	229 000	80,31%
Sous total opérations réelles	444 608	127 000	229 000	80,31%
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>673 608</b>	<b>356 000</b>	<b>460 000</b>	<b>29,21%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	312 508	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	84 000	84 000	84 000	0,00%
041 Opérations patrimoniales	0	0	0	
Sous total opérations d'ordre	396 508	84 000	84 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	145 000	145 000	147 000	1,38%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	20 000	20 000	228 000	1040,00%
23 Immobilisations en cours	111 100	106 000	0	-100,00%
Sous total opérations réelles	277 100	272 000	376 000	38,24%
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>673 608</b>	<b>356 000</b>	<b>460 000</b>	<b>29,21%</b>

## Annexe 14 : Budget primitif 2019 budget chaufferie bois (mouvements)

### Section d'exploitation :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00%
<b>Sous total opération d'ordre</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>0,00%</b>
70 Produits des services, du domaine	476 000	416 000	415 000	-0,24%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>476 000</b>	<b>416 000</b>	<b>415 000</b>	<b>-0,24%</b>
<b>TOTAL Recettes Exploitation</b>	<b>517 000</b>	<b>457 000</b>	<b>456 000</b>	<b>-0,22%</b>

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
023 Virement à la section d'investissement	0	0	23 000	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	98 000	98 000	98 000	0,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>98 000</b>	<b>98 000</b>	<b>121 000</b>	<b>23,47%</b>
011 Charges à caractère général	345 000	285 000	282 000	-1,05%
012 Charges de personnel et frais assimilés	15 000	15 000	0	-100,00%
66 Charges financières	38 000	38 000	37 000	-2,63%
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
68 Dotations Amort. Et Provisions	20 000	20 000	15 000	-25,00%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>419 000</b>	<b>359 000</b>	<b>335 000</b>	<b>-6,69%</b>
<b>TOTAL Dépenses Exploitation</b>	<b>517 000</b>	<b>457 000</b>	<b>456 000</b>	<b>-0,22%</b>

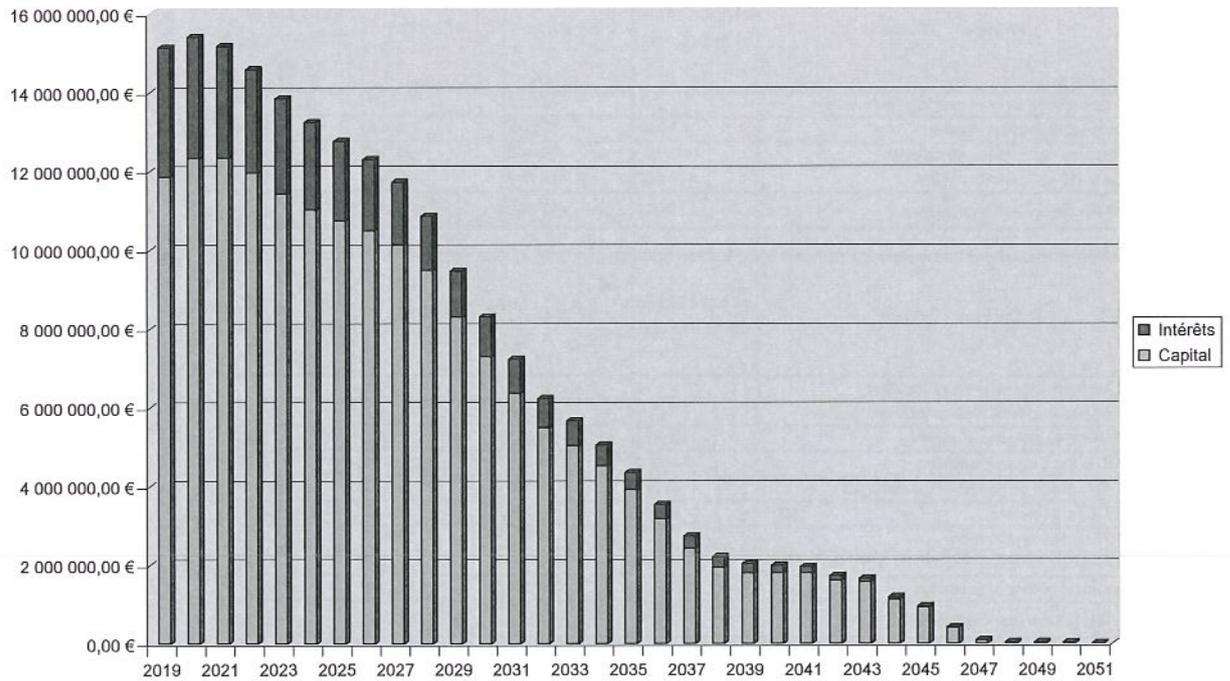
### Section d'investissement :

Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	23 000	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	98 000	98 000	98 000	0,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>98 000</b>	<b>98 000</b>	<b>121 000</b>	<b>23,47%</b>
10 Dotations, réserves	59 453	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	133 032	44 000	24 000	-45,45%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>192 485</b>	<b>44 000</b>	<b>24 000</b>	<b>-45,45%</b>
<b>TOTAL Recettes Investissement</b>	<b>290 485</b>	<b>142 000</b>	<b>145 000</b>	<b>2,11%</b>

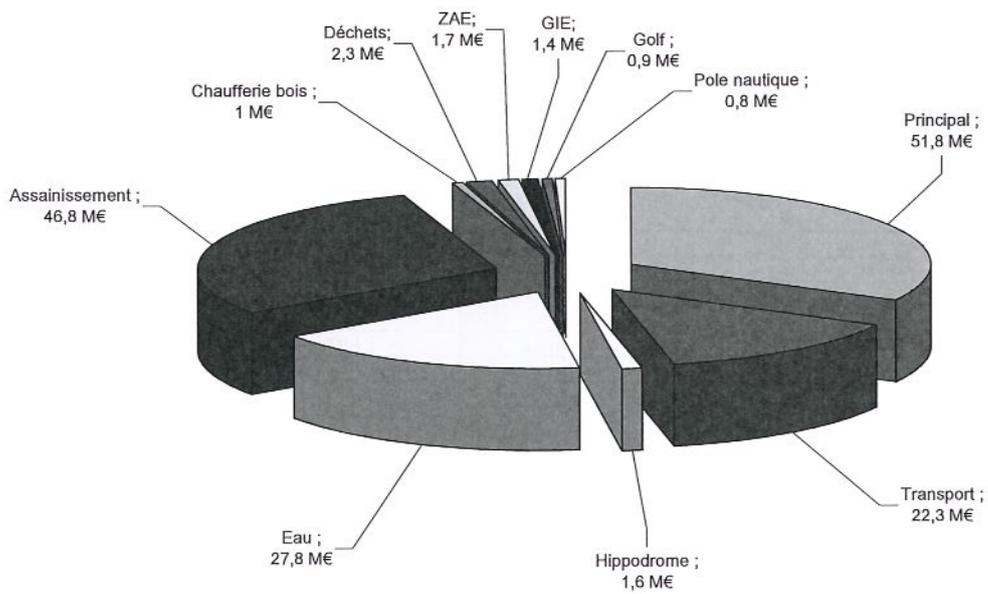
Compte Libellé	BUDGET2018 (BP+DM+VC)	BP 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018
001 Résultat d'investissement reporté	147 285	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00%
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>188 285</b>	<b>41 000</b>	<b>41 000</b>	<b>0,00%</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	51 000	51 000	53 000	3,92%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	0	0	5 000	
23 Immobilisations en cours	50 200	49 000	45 000	-8,16%
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>102 200</b>	<b>101 000</b>	<b>104 000</b>	<b>2,97%</b>
<b>TOTAL Dépenses Investissement</b>	<b>290 485</b>	<b>142 000</b>	<b>145 000</b>	<b>2,11%</b>

**Annexe I5 : Eléments sur la dette**

**Profil d'extinction de la dette consolidée :**



**Dette par budget (capital restant du au 31 décembre 2018) : 158,4 M€**



## Annexe 16 : Synthèse des ratios réglementaires

## SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES

## Budget Principal

(DECRET DU 27 MARS 1993)

## RATIOS 2019 BUDGET PRINCIPAL

En €/ habitant	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Population totale	156 657	156 657	156 657
<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles de fonct. / population	463,52 €	474,70 €	470,48 €
<b>Poids de la fiscalité</b> Produit des impositions directes / population	344,57 €	346,99 €	353,02 €
<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonct. / population	511,62 €	524,29 €	532,26 €
<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut / population	214,63 €	151,18 €	150,76 €
<b>Niveau d'endettement</b> Encours de la dette / population	298,11 €	355,59 €	348,26 €
<b>DGF / population</b>	89,50 €	93,68 €	92,12 €
<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	24,02%	25,90%	28,14%
<b>Pression fiscale</b> Produits des impositions directes / potentiel fiscal	119,87%	114,99%	113,26%
<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette recettes réelles de fonct.	95,24%	95,27%	93,43%
<b>Taux d'investissement</b> Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,95%	28,83%	28,32%
<b>Poids de la dette</b> Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,27%	67,82%	65,43%

## Annexe 17 : Evolution des charges de personnel

### Annexe 17.1

#### EXPLICATIONS EVOLUTION MASSE SALARIALE -BP 2019 - TOUS BUDGETS CONFONDUS

#### MASSE SALARIALE en K€ (chapitre 012)

en K€	BP 2018	BP 2019	Ecart BP2019 / BP 2018
TOTAL 012 - tous budgets	33 990	35 091	1 101

#### détail des écarts en tre le budget 2019 et le budget 2018 :

		BP 2019/BP 2018	
<b>A - impacts mécaniques</b>			
	Glissement Vieillesse Technicité(GVT) <i>dont echelon grade et promo interne</i>	215	
	Application du PPCR	215	
<b>Sous Total A</b>		<b>430</b>	
<b>B - Mutualisation</b>			
	Ressources humaines	680	année pleine (8/12ème en 2019) DAC
	Architecture	98	année pleine (6/12ème en 2019) - DAC
	Marchés publics/achats	100	6 mois facturé en DAC
	Risques professionnels	74	6 mois facturé en DAC
<b>Sous Total B</b>		<b>952</b>	
<b>C - Création postes</b>			
à compter oct 2018 recrutement 2019	Piste athlétisme	96	(agents + responsable)
	PLUi	146	impact DAC communes
	Sport nature	40	(*)
	Economie	80	(*)
	Communication	45	(*)
	Tourisme	40	(*)
	Enseignement sup	40	(*)
	Acheteur+ gestionnaire marché	107	
	Eau et assainissement	312	
	Finances	60	
	Téléphonie+RSSI	46	
<b>Sous Total C</b>		<b>1 012</b>	
<b>D-retraitements</b>			
	renforts BP2019/2018		
	impact en année pleine des postes 2018		annexe 17.2
	Ecart BP2018/CA2018		
<b>Sous Total D</b>		<b>-1 290</b>	
<b>A+B+C+D</b>		<b>total des écarts expliqués</b>	<b>1 104</b>

(\*) postes à créer au tableau des effectifs.

DIRECTION	Service/mission	A	B	C	libele poste	date délibération	impact budget BF	commentaire
Sport Culture	musique		1,5		elargissement territoire DUMISTE	15/02/2018	oui	pour partie communes
	musique		0,6		assistant enseignement artistique	16/02/2018	non	déjà en vacaton
	bibliothèque		1		assistant de conservation	28/06/2018	oui	elargissement territoire une partie refacturé
	piste athlé		1		educateur sportif - responsable piste athlétisme	28/06/2018	oui	
	piste athlé			2	agents techniques	20/12/2018	oui	
	piscine		1		fusion : éducateurs sportif titulaire en lieu et place d'un renfort	15/02/2018	non	
DACV	habitat			1,6	plateforme habitat	15/02/2018	oui	subvention
	rpam		0,15		animatrice relais	15/02/2018	oui	partie CAF
			0,20		animatrice relais	28/06/2018	non	occupée par contractuelle
PLUI				0,5	assistante	15/02/2018	non	refacturation aux communes
		1			coordination et animation équipe instructeur	20/12/2018	non	refacturation aux communes
DAJCP	Juridique	1			chef de service	15/02/2018	non	avant 1 directeur
	marché public	1		2	consolidation d'effectif déjà en poste	29/11/2018	oui	en partie
	marché public		1		poste mise à disposition de la ville dans l'attente de la mutualisation	29/11/2018	non	refacturation ville
Finances			1		expert relais - informatiques - logiciel	28/06/2018	50%	refacturation ville.
DGS		1			chargée de mission	15/02/2018	oui	
DRH	mutualisation	5	8	4	mutualisation personnel ville	28/06/2018	oui	refacturation via la DAC
	risque professionnel		1		poste mise à disposition de la ville dans l'attente de la mutualisation	29/11/2018	non	refacturation ville
DAD	Architecture	1	5	2	mutualisation personnel ville	28/06/2018	oui	refacturation via la DAC
	Architecture	1			architecte renouvellement du contrat 3 ans	20/12/2018	non	déjà budgété
	service commun	1			Ingénieur maîtrise d'œuvre	28/06/2018	non	refacturation horaire aux communes
DES	collecte			5	poste chauffeurs rippeur - titularisation de contractuel	28/06/2018	non	
				2	poste chauffeurs rippeur - titularisation de contractuel	29/11/2018	non	titularisation sur poste d'agent en anet maladie
Eau et Assainissement				1	Référent actions rivière	15/02/2018	non	titularisation du contractuel présent depuis 2013
				4	agents Régie Ploëuc I Hermitage et St Carreuc	20/12/2018	oui	
				1,5	accueil et compla	15/02/2018	oui	pour 0,5 ETP
<b>TOTAL</b>		<b>69,05</b>	<b>12</b>	<b>21,45</b>	<b>25,6</b>			

DELIBERATIONS 2019 - CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES EN 2019 ET 2020

DIRECTION	Service/mission	A	B	C	libele poste	date délibération	impact budget BF	commentaire
PLUI		1			chargée de mission trois ans	16/02/2018	non	refacturation commune
DRH	risque majeur	1			ingénieur - départ en retraite en cours d'année	07/02/2019	en partie	le temps du tuitage

arbitrages budgétaires 2019 à créer : chargés de missions (Tourisme, Economie, Enseignement sup > 3 ans), Renfort communication/relation presse (1 ans), Sport nature (chargé de mission), extension de périmètre eau et assainissement (étude calia : 9 postes)

## Annexe 18 : PPI : document de travail sur la base du PPI étudié en bure

Envoyé en préfecture le 11/02/2019

Reçu en préfecture le 11/02/2019

Affiché le 11 FEV. 2019

ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

Tableau A	2019 - 2023			> à 2023	BF total	BP 2019	Coûts de fonctionnement induits : C si connus, AD si à définir
	Projets (montants en K€)	Dépenses	Recettes				
Acquisitions foncières	5 542	2 937	2 605	0	0	742	Nouveau PLH acquisitions foncières 1,2M€ par an
Subv Habitat PLH antérieurs	6 656	0	6 656	0	28 500	5 210	projets engagés qui se réaliseront sur 2019-2023
PLH 32	13 887	0	13 887	12 775	26 662		C conformément au PLH
Fonds innovation recherche	1 993	0	1 993			533	Fonds recherche innov. 1,1M€/an fonc/Inv +600K€/an depuis 2015 poursuite des actions après 2021 (300K€/an en invest)
Nouvelle politique aides économique	4 450	0	4 450			890	Soutien aux entreprises 900K€/an dont 10K€ en fonctionnement (cadre stratégique 2018/2024)
Subv Grand Légué 4ème quai	2 275	0	2 275		2 275	63	Financement : SBAA 25%, CD 40%, CR 35% - Coût des travaux 8,850 M€ décalés sur 2019-2021 - Coût des études complémentaires 200 000 € HT X 25% soit 50 000 €
Requalification ZAE	2 561	420	2 141		2 141	561	C 250K€ par an pour les zones historiques et 250K€ pour les zones communales transférées (réfaction de DAC)
Enseignement supérieur	407	0	407		2 206	332	Campus Mazier (transfert du RU et aménagement Mazier, accueil IFSI) et Cyber sécurité (CNAM)
Stade Couvert d'Athlétisme	4 300	4 411	-111		6 238	3 260	C Stade Couvert : Dépenses de Fonctionnement : 270 K€ et 50K€ recettes intégrées à la prospective
Aquabale	2 300	911	1 389		1 389	250	Indemnité sur contentieux : 534 286€ (prise en compte dans le calcul du BF)
Goëlys	3 600	2 910	690	0	846	85	Indemnité sur contentieux : 2 319 000€ (prise en compte dans le calcul du BF)
Stade de beach volley	1 386	811	575		665	780	AD Validé par délibération du 27 avril 2017
Rocade Urbaine	751	453	298		298		Solde giratoire 19 mars 1962 et Berthollet/RN12 (participation CD 30% et Ville St Brieuc 35%) - travaux réseaux 2020, travaux aménagement 2021
Contournement Sud	6 303	0	6 303		24 995	2 733	2018-2020 : Le Merlet - Plaine Ville participation 2,1M€ (convention décembre 2018) 2020-2021 : Sabot - Le Merlet 3,3 M€ + Aménagements connexes 0,9M€
Fibre optique	4 289	0	4 289	5 842	10 850	746	
Eaux Pluviales et défense incendie	15 430	4 074	11 356			3 712	AD 3M€ par an. (+ charges transférées à évaluer)
Insertion par Economie et Investissement de croissance	215	0	215		0	55	Invct croissance 40K€/an
Projet développement et cohésion sociale GDV	1 250	147	1 103		1 769	50	nouvelle aire +100K€ par an pour l'entretien des aires
Casernes	951	0	951		951		Caserne Saint-Brieuc Pinot Duclos
Entretien patrimoine, équipement	13 267	2 176	11 091			2 208	Matériel et équipement 1M€/an, entretien du patrimoine 1,5M€/an Nécessité de mettre en place un PPE compte tenu de l'importance du patrimoine
Autres Projets	968	159	809			422	Autres Projets 2019 : Natura 2000 (2k€), Divers (326K€), réseau bibliot (29K€), La Closerie solde 15K€ + étude préparatoire CPER 2020-2025 (en fonctionnement)
Autres Subventions	750	0	750		750	50	<b>Autres Subventions d'Équipement</b> : 150K€/an : subv pôle nautique 50 K€
PLUI	1 350	90	1 260			550	Charges compensées par réfaction de DAC
<b>TOTAL</b>	<b>94 881</b>	<b>19 499</b>	<b>75 382</b>	<b>18 617</b>	<b>110 535</b>	<b>23 232</b>	

## Tableau B

Envoyé en préfecture le 11/02/2019

Reçu en préfecture le 11/02/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190207/DB/001\_2019-DE

Projets à étudier pour une intégration au PPI après adoption du projet de territoire (en K€)					Fonct
Aménagement	Rocade urbaine Giratoire Marcel Proust et échangeur RU/RDI	BF : 0,2M€	Participation CD 30% VSB 35%	730	
	Rocade urbaine études et travaux Brézillet/Villes Moisan (à associer à la réflexion sur Brézillet)	BF : 1,37M€			
	Contournement Sud : 2020-2026 : section Plaine ville - Trémuson (53M€) y compris travaux de sécurisation RD36	BF : 15,9M€			
Economie	Grand Brézillet - poursuite du programme (halls et marché de gros)	BF : 12M€		46	
	TOTEM de l'innovation	Dépenses inv. 10,4M€, loyers 400K€		76	AD
	Création d'un espace coworking Sud goëlo	BF : 700K€			AD
	Bâtiment associatif les villes robert Sud goëlo	BF : 200K€			AD
	Création d'un atelier relais nautisme - Sud Goëlo	BF			AD
	Pôle activité brasserie Quintin	BF			AD
Enseignement	Enseignement supérieur - campus Mazier (ESPE, bibliothèque universitaire, développ. espace vie étudiante et accueil univers. mutualisé) - 15M€	BF : 2018-2022 : 0,8M€ BF : 2022 et + : 1,5M€			
Environnement	Programme GEMAPI	BF : 1M€ par an ? (2020 et +)			

Coûts de fonctionnement induits : C si connus AD si à définir

Projets abandonnés ou décalés au profit de l'espace coworking (validé par les Maires du Sud Goëlo)		BP 2019	Coûts Fonct
Economie	Création d'un atelier relais ZAC Kertugal	BF : 500K€	
	Cale mise à l'eau pôle nautique (HT)	BF : 200K€	0

Autres projets (en K€)		Coût estimatif	BP 2019	Coûts Fonct
Economie	Chaffoteaux	acquisition bâtiment 2,3M€	2 300	
	Usine de déshydratation	Financement des études (40K€) et subvention d'équilibre 200K€/an	25	
	Rénovation plateforme filère bois	Travaux 380K€		
	Extension du bâtiment Handi-chiens	BF 300K€ loyer à définir	360	
	Piste éducative routière	BF	50	
Aménagement	Rocade urbaine suite opération (transformation en boulevard urbain)	BF : 2,2M€		
Sport/Culture	Atelier Hangar Boutdeville	BF : 1,6M€		
	Station VTT sud	BF : 250K€		AD
	Centre de formation VTT	Inscription d'une étude BP 2019	20	AD
	Développement sport nature (circuits VTT)	BF	53	AD
	Médiathèque	BF		AD
	Boulodrome	BF		
	Patinoire	BF		
Environnement	Maison de la pêche (Maison Pré Aly) - validé en bureau	BF 71K€	85	

**TOTAL** 3745

Envoyé en préfecture le 11/02/2019  
11 FEV. 2019

Reçu en préfecture le 11/02/2019

Affiché le

ID : 022-200069409-20190207-DB\_001\_2019-DE

**La Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

Marie-Claire DIOURON

